Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MENSUEL

MARS 1949 — N° 40

SOMMAIRE

L'ACTION DU PARTI EN FRANCE

Un seul mot d'ordre : 100.000 abonnés au *Populaire-Dimanche*. 3
Résolution adoptée par le Conseil National du 27 Février..... 4
Résolution présentée par la minorité 5
L'activité de nos élus 7

L'ACTION SOCIALISTE INTERNATIONALE

Le problème de l'Allemagne : résolution du Comité Directeur. 13
La situation du socialisme en Italie 14
Délégations du Parti à l'étranger 15
Résolution du Comité Central du Parti Socialiste Grec E.L.D. 15

LE PARTI ET L'UNION FRANÇAISE

L'activité de la Commission de l'Union Française du Parti .. 16
Lettre de Guy Mollet à M. Queuille, Président du Conseil ... 17
Motion de la Fédération de Cochinchine 19
Résolution de l'intergroupe de l'U. F. sur le Cambodge 20
La propagande en Union Française 20

PROPAGANDE ET EDUCATION SOCIALISTE

La question de la revalorisation de la retraite des A.C 21
Impôts sur le revenu 22
Les agriculteurs et la réforme fiscale 23
La vérité sur l'exploitation des entreprises nationalisées 24
Le calcul des fermages 25
A propos de l'indemnité parlementaire 26
Aux lecteurs de la *Revue Socialiste* 27

LA VIE INTERIEURE DU PARTI

Entr'aide ouvrière française 28
Echange-vacances 29
Note du Bureau National du Parti aux Membres des Commissions nationales 29
Ne compliquons pas les choses simples 29
A l'attention des locataires 30
Correspondants socialistes à l'étranger 30
Le Comité de défense de l'aéronautique 31
Repos et Loisirs 32
Statuts des G.S.E. et instructions sur les groupes de travail d'entreprises ou d'administrations 33
Vie des groupes socialistes d'entreprises 36
Femmes socialistes. Activité de la Commission nationale féminine 37
Fédération Nationale des Elus Municipaux et Cantonaux 38
Jeunesses socialistes 39
Etudiants socialistes 42
Commission Nationale des Conflits 43
A propos des indisciplines parlementaires 44

Jean-Jaurès

Le B. I. rend compte de l'activité du Parti, fournit des arguments et des documents aux militants. Il ne doit pas être communiqué à des étrangers au Parti.

Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Envoi gratuit à tous les secrétaires de sections, à tous les secrétaires et militants fédéraux et aux membres des organismes centraux.

N° 40

MARS 1949

ABONNEMENTS :
au « BULLETIN INTÉRIEUR » et « ARGUMENTS ET RIPOSTES »
Robert FOUQUART. 12 Cité Malesherbes - PARIS — C C. P. 5570-17

REDACTION :
Service du « BULLETIN INTÉRIEUR »
12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

APPEL

A TOUS LES CAMARADES QUI REÇOIVENT LE « BULLETIN INTERIEUR »

Depuis le début de l'année 1948, vous avez tous constaté une amélioration certaine dans la présentation et dans la rédaction du **Bulletin Intérieur** du Parti.

Le Secrétariat Général, **veut assurer à tous les Militants** de notre Parti, le **maximum d'informations** et **de documentation.**

Le **Bulletin Intérieur** du Parti doit être également le lien entre tous les Militants et le Parti.

Nous sommes résolus à poursuivre cet effort pour accomplir notre tâche et aucune difficulté ne nous rebutera.

Mais, **nos efforts** doivent nécessairement etre compensés par **les efforts de tous nos camarades.**

Nos tâches sont donc bien définies !

Nous donnons à ce bulletin, toujours **plus de valeur documentaire,** toujours **plus de dynamisme,** toujours **plus d'actualité.** Nous en faisons un Recueil vivant de **l'activité socialiste** en **France** et dans le **Monde** et vous...

VOUS TOUS, Militants Responsables qui recevez le bulletin et qui pouvez ainsi, mieux que tous les autres camarades, apprécier les résultats obtenus, **VOTRE DEVOIR** est d'**INTERVENIR** dans **VOS CONGRES,** dans **VOS SECTIONS** pour recueillir de nouveaux abonnements à ce bulletin.

CES NOUVEAUX ABONNEMENTS seront un **ENCOURAGEMENT PRECIEUX** et nous serons **TOUS FIERS LES UNS DES AUTRES !**

Secrétaires de Sections, Militants...

FAITES DES ABONNEMENTS NOMBREUX A

« Arguments & Ripostes » et au « Bulletin Intérieur »

ABONNEMENT : 250 FRS POUR UN AN.

L'Action du Parti en France

Pour tous les Secrétaires de Fédérations adultes et jeunes

Pour tous les Secrétaires de Sections adultes et jeunes

POUR TOUS LES MILITANTS

Un seul mot d'ordre !

100.000 ABONNÉS AU « POPULAIRE-DIMANCHE »

Secrétaires de Fédérations et de Sections, membres des organismes fédéraux et de sections, c'est-à-dire tous militants investis de hautes responsabilités, vous vous devez d'appliquer partout, sans délais, le mot d'ordre que la direction du Parti et nos amis René NEAGELEN et O. ROSENFELD vous demandent de diffuser dans vos organisations.

100.000 abonnés au « Populaire-Dimanche » ce n'est pas une utopie ! C'est au contraire une vue claire des possibilités actuelles de notre Parti.

L'organe hebdomadaire central de notre Parti a près de 70.000 abonnés. Pour atteindre 100.000, l'objectif fixé, un effort est certes nécessaire, mais c'est **un effort possible.**

Tous les lecteurs du *Populaire-Dimanche* reconnaissent unanimement qu'il est bien fait, qu'il plaît. Il constitue donc une arme de propagande particulièrement efficace. Il peut et doit contrebalancer la propagande nombreuse et spectaculaire des adversaires du socialisme. Il faut donc qu'il pénètre encore davantage, non seulement dans notre Parti, mais aussi et je dirai même, surtout parmi **la masse de nos sympathisants.**

Si nous le voulons, nous le pouvons. Je suis de ceux qui mettent en garde nos militants contre l'idée que le facteur volonté peut suppléer à tout. Mais, dans ce cas concret, j'affirme que la volonté résolue de tous nos responsables et de tous les militants les plus actifs peut, très rapidement, nous amener les 30 ou 35.000 abonnés nouveaux !

René NEAGELEN a promis les 16 pages le jour où nous aurons 100.000 abonnés. C'est une proposition qui intéresse, au premier chef, les abonnés actuels. Quatre pages supplémentaires sans augmentation de prix, voilà qui doit les inciter à rechercher autour d'eux des abonnés nouveaux. Or, quels sont les meilleurs propagandistes du *Populaire-Dimanche* sinon ses lecteurs qui l'apprécient et qui l'aiment ?

Si **un sur deux** seulement des abonnés actuels du *Populaire-Dimanche* trouvait un abonné nouveau, nous aurions immédiatement nos 100.000 abonnements. Or, c'est possible. Il suffit de le vouloir ! Chacun a autour de soi, un ami, un camarade de travail qui ne demanderait qu'à verser son billet de 100 francs pour un abonnement. Faut-il encore savoir et vouloir le persuader !

Je veux aussi rappeler que bien des militants du Parti ne sont pas encore abonnés. Ils devraient l'être et il faut que les militants responsables les convainquent de cette nécessité impérieuse. Comment les militants pourraient-ils défendre leur Parti, leur idéal, si chaque semaine ils ne connaissent pas les multiples arguments que nos camarades rédacteurs s'ingénient à développer ?

Secrétaires des Sections jeunes et adultes, réunissez votre Section et inscrivez cette importante question à l'ordre du jour ! Faites désigner quelques camarades résolus, dynamiques, qui constitueront un petit groupe de choc et iront à domicile voir chaque camarade qui n'est pas encore abonné, qui feront l'inventaire des sympathisants connus et les verront les uns après les autres. C'est par l'organisation que vous pouvez et devez entraîner les hésitants, les indifférents surtout !

Profitez de la campagne électorale, du mouvement d'opinion que les élections suscitent, pour placer des abonnements du *Populaire-Dimanche*, lors des réunions publiques et privées. Demandez à vos candidats, à vos propagandistes de ne jamais oublier de parler du *Populaire-Dimanche*. N'oubliez jamais que l'abonnement de complaisance que vous recueillerez fera peut-être du sceptique, qui vous l'a souscrit par courtoisie, un Socialiste ardent et convaincu quand il nous connaîtra mieux !

En avant donc pour la grande bataille des 100.000 abonnés au *Populaire-Dimanche* !

Pierre COMMIN :
Secrétaire Général Adjoint
du Parti Socialiste.

LE CONSEIL NATIONAL du 27 Février 1949

I

RESOLUTION

ADOPTEE PAR 2.086 MANDATS

CONTRE 589

Le Conseil National constate que, depuis sa dernière session, la lutte pour la défense des institutions démocratiques a permis de préserver la République des assauts conjugués du stalinisme et du gaullisme.

Toutefois, il rappelle que le maintien des institutions républicaines est inséparable de l'amélioration des conditions d'existence des travailleurs.

Il affirme que :

Baisse effective du coût de la vie.

1° La reprise de la course à la hausse entraînerait des conséquences tellement graves pour la vie des travailleurs des villes et des champs, qu'il faut impérieusement utiliser les baisses de prix actuellement constatées dans certains secteurs de la production agricole pour tenter un dernier effort en vue d'aboutir à une baisse effective du coût de la vie, y compris sur les produits industriels.

Fixation du salaire minimum égal au minimum vital réel.

2° Si cette politique s'avèrait impossible, insuffisante ou trop lente, il mandate le Comité Direcleur pour exiger la fixation d'un salaire minimum vital réel, l'ajustement des retraites et pensions, et le recours à la libre discussion des conventions collectives avec des précautions et des garanties empêchant les travailleurs d'être, dans certains cas, victimes d'une liberté incontrôlée.

Modification du système des zones de salaires.

3° En tout état de cause, et sans plus attendre, il est indispensable de modifier le système des zones de salaires, de remanier davantage encore le classement des communes et de réduire, sensiblement, l'écart entre les zones.

Organisation des marchés sur la base inter-professionnelle et coopérative.

4° Considérant l'égale nocivité en matière économique :

a) du libéralisme spéculatif qui frappe cruellement les consommateurs en période de pénurie et ruine les producteurs en période d'abondance;

b) d'un étatisme qui conduirait rapidement à la dictature politique;

donne mandat à son Groupe Parlementaire pour proposer des mesures tendant à organiser les marchés sur la base inter-professionnelle et coopérative inaugurée en 1936 par la création de l'Office du blé, dans le but d'assurer, aux producteurs et aux consommateurs, des prix justes et stables aussi rapprochés les uns des autres que la technique moderne le permet.

Défense de la laïcité.

5° Le Conseil National mandate le Comité Directeur, les Ministres socialistes et le Groupe Parlementaire pour défendre énergiquement les lois laïques, auxquelles il ne saurait être porté la moindre atteinte.

Défense des nationalisations et de la Sécurité Sociale.

6° Il réaffirme que les nationalisations et la Sécurité Sociale, premières étapes dans la voie d'une véritable démocratie économique, doivent être défendues contre les campagnes intéressées, d'où qu'elles viennent.

Limitation de la hausse des loyers.

7° Il mandate le Groupe Parlementaire pour continuer ses efforts en vue de limiter la hausse des loyers pour le premier semestre 1949.

Promouvoir une véritable réforme fiscale.

8° Le Groupe Parlementaire est également mandaté pour promouvoir une véritable réforme fiscale fondée sur une juste répartition des charges, une simplification des impôts, l'unification des administrations fiscales, un accroissement des pouvoirs de contrôle.

Faire la Paix en Indochine.

9° En ce qui concerne l'Indochine, le Conseil National confirme les termes de la lettre adressée, le 17 janvier dernier au Président du Conseil, par le Secrétaire Général du Parti au nom du Comité Directeur.

Il demande, fermement au Gouvernement, de négocier avec tous les éléments Viet-Namiens, sans exception aucune, sur la base de l'indépendance du Viet-Nam comprenant les trois « ky » et faisant partie de l'Union Française comme état associé, libre et démocratique, jouissant de tous les attributs de la souveraineté nationale.

Construire la Fédéraion des Etats Libres d'Europe.

10° Il se félicite des premiers résultats obtenus en vue de la création de la Fédération des Etats libres d'Europe, étape capitale vers l'organisation économique du monde, condition première de l'indépendance de l'Europe et du maintien de la paix.

Lutte pour le Socialisme.

La politique, ainsi définie, ne saurait être considérée, par le Parti Socialiste, comme un but en soi, mais bien comme un moyen s'inscrivant dans une perspective plus lointaine, en vue de faire prévaloir ses principes permanents de justice sociale, de liberté et de paix.

II

RESOLUTION
PRESENTEE PAR LA MINORITE
DE LA COMMISSION DES RESOLUTIONS

Le Conseil National du 14 novembre avait donné mandat au Groupe Socialiste d'obtenir du Gouvernement un certain nombre d'améliorations essentielles relatives au niveau de vie des masses laborieuses.

— En dépit des affirmations officielles, le pouvoir d'achat des travailleurs reste notoirement insuffisant, le développement de la production a bénéficié aux seules classes possédantes.

Le cycle de crises capitalistes recommence.

Et déjà, devant la baisse de certains prix agricoles, le patronat provoque la suppression des heures supplémentaires, ce qui entraînera une diminution des salaires, de 15 à 20 %.

— Les dernières dispositions concernant les loyers, qui n'ont pas été insérées dans une politique méthodique des prix, des salaires, des traitements et des retraites et qui ont aggravé la situation des travailleurs;

— L'offensive capitaliste se développe contre les nationalisations, réduisant ainsi les possibilités d'une reconstruction, d'une production et d'une exportation ordonnées, et contre les moyens d'intervention de l'Etat. Un à un, nos meilleurs hommes sont systématiquement éliminés des leviers de commande de l'économie, au moment même où l'Angleterre accentue sa planification, où les Etats-Unis reviennent au « new deal »;

— Le minimum vital dont la défense va prendre une importance particulière devant les menaces de chômage partiel, est resté à un niveau nettement insuffisant;

— La guerre d'Indochine se poursuit, sans que le moindre effort ait été tenté par le gouvernement pour prendre en considération la volonté unanime du Parti, d'aboutir à une paix raisonnable conforme aux intérêts solidaires de l'Union Française et du peuple vietnamien;

— Une pseudo-réforme des impôts laisse subsister la fraude et les injustices fiscales — elle aggrave les difficultés économiques;

— D'une manière générale, on a sacrifié l'économique et le social ou politique, ce qui est préjudiciable à la défense républicaine elle-même qui suppose l'adhésion profonde et enthousiaste des masses laborieuses;

— Plus encore que de leur niveau de vie insuffisant, les travailleurs souffrent du spectacle permanent d'iniquités sociales, de trafics impunis dont ils sont, à la fois, les témoins et les victimes;

— Les désordre de l'économie rend de plus en plus difficile la constitution d'une communauté européenne démocratique, indépendante des deux blocs de puissances et capable de jouer un rôle décisif pour le maintien de la paix.

Le Conseil National estime devoir rappeler au Comité Directeur et au Groupe Parlementaire que la participation sans condition a été formellement condamnée par le dernier Congrès du Parti. La même motion a affirmé que le Parti « ne saurait, sans courir le risque de voir mise en danger sa propre existence et par là même la permanence de la République, permettre que sa collaboration

loyale avec les autres partis républicains ne comporte pas de la part de ceux-ci, respect réciproque de ses légitimes aspirations ». La motion d'orientation générale a notamment déclaré « que le Parti ne saurait participer à un gouvernement qui n'accepterait pas de traduire en actes, les mesures définies dans la motion de politique économique et financière ».

En conséquence :

— le Parti socialiste, qui a accepté toutes les responsabilités et consenti les plus lourds sacrifices pour sauver les libertés démocratiques, ne saurait s'associer, plus longtemps, à une politique qui ferait peser exclusivement sur les travailleurs, les conséquences des difficultés économiques et financières.

Le Conseil National décide d'envoyer, immédiatement, une délégation au Président du Conseil, afin de lui faire connaître la position du Parti, notamment en ce qui concerne :

— le minimum vital,

— le niveau de vie des masses laborieuses,

— la défense des nationalisations et de la Sécurité Sociale,

— la Justice fiscale,

— la répression de la collaboration économique,

— l'application de la loi sur les entreprises de presse collaboratrice,

— la consolidation des moyens d'intervention de la collectivité dans la vie économique et leur utilisation rationnelle dans l'intérêt solidaire des travailleurs des villes et des campagnes,

— le maintien des lois laïques et une politique hardie des constructions scolaires,

— la paix en Indochine dans les termes de la lettre du Comité Directeur en date du 17 janvier 1949,

— les Etats Unis d'Europe.

Le Parti ne pourra continuer sa collaboration que s'il obtient des garanties formelles que le Conseil National appréciera avant de se séparer.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

L'ACTIVITE DE NOS ELUS

AU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Compte Rendu d'activité du Groupe Socialiste

Renouvellement du Bureau du Conseil de la République

Le 11 janvier, le Conseil de la République renouvelait son Bureau. Gaston MONNERVILLE était réélu Président du Conseil de la République, cependant que nos camarades G. BROSSOLETTE, VANRULLEN et O. SOCE était également réélus respectivement 1er Vice-Président, Questeur et Secrétaire du Conseil de la République.

Le Groupe Socialiste faisait à nouveau opposition à la désignation de M. BARTHE, comme Questeur du Conseil, comme il l'avait déjà fait le 25 novembre 1948, mais son opposition n'était pas acceptée par la majorité du Conseil.

Renouvellement des Commissions Générales du Conseil

Le 18 janvier, le Conseil de la République procédait au renouvellement de ses Commissions Générales.

Répartition des Membres Socialistes à l'Intérieur des Commissions :

Affaires Economiques :

C. Cros, Descomps, Meric, Siaut, Soldani.

Affaires Etrangères :

G. Brossolette, Carcassonne, Leonetti, Moutet, Southon, Viple.

Agriculture :

Brettes, Champeix, Durieu, Ferrant, Marty, Naveau.

Défense Nationale :

Barré, Chochoy, Pic, Roux, Vanrullen.

Famille et Santé :

G. Brossolette, Malécot, Masson, Paget, Roux.

Finances :

Auberger, Courrière, Lamarque, Minvielle, Pauly, Roubert.

Education Nationale :

Canivez, Descomps, Madoumier, M'Bodje, Lafforgue, Pujol.

Justice :

Carcassonne, Charlet, Chazette, Geoffroy, Tailhades.

Intérieur :

Assaillit, Bozzi, Champeix, Soldani, Vanrullen, Verdeille.

Marine Marchande :

Denvers, Ferracci, Lamarque, Léonetti, Lassalarié, Symphor.

Moyens de Communication :

Aubert, Barré, Denvers, Masson, Meric, Pic.

Pensions :

Auberger, Dassaud, Doucouré, Marty, Okala, Patient.

Presse :

Bene, Charlet, Chazette, Gregory, Hautiou, Lassalarié.

Production Industrielle :

Uabter, Ferrant, Gregory, Gustave, Pauly, Siaut.

Ravitaillement :

Bene, Brettes, Darmanthé, Fournier, Lafforgue, Naveau.

Reconstruction :

Canivez, Chochoy, Ferracci, Geoffroy, Malécot, Tailhades.

Suffrage Universel :

Assaillit, Bozzi, Courrière, Hauriou, Socé, Southon.

Travail :

Darmanthé, Dassaud, Fournier, Okala, Pujol.

Outre-Mer :

Arouna N' Joya, C. Cros, Doucouré, Gustave, M'bodje, Verdeille.

Comptabilité :

Courrière, Minvielle.

Dans les différents Bureaux de ces Commissions nos camarades occupent les postes suivants :

Commission Affaires Economiques :

Vice-Président : Charles Cros.

Commission de l'Agriculture :

Vice-Président : Brettes.

Commission de la Défense Nationale :

Vice-Président : Henri Barré.
Secrétaire : Pic.

Commission de l'Education Nationale :

Vice-Président : Pujol.

Commission de la Famille et Santé :

Vice-Président : Paget.

Commission de la France d'Outre-Mer :

Vice-Président : M'bodge.

Commission des Finances :

Président : A. Roubert.

Commission de l'Intérieur :

Vice-Président : Verdeille.

Commission de la Justice :

Vice-Président : Charlet.

Commission de la Marine :

Vice-Président : Lassalarié.

Commission des Pensions :

Secrétaire : Doucouré.

Commission de la Presse :

Vice-Président : Béné.

Commission de la Production Industrielle :

Secrétaire : Gustave.

Commission du Ravitaillement :

Secrétaire : Béné.

Commission de la Reconstruction :

Président : Chochoy.

Commission du Suffrage Universel :

Vice-Président : Assaillit.

Commission du Travail :

Président : Dassaud.

Le 12 janvier, le Groupe Socialiste procédait au renouvellement de son Bureau et de sa Délégation Exécutive.

Etaient élus :

— *Président :* ROUBERT Alex.
— *Vice-Présidents :* Marcel CHAMPEIX, Robert BRETTES.
— *Secrétaire :* Roger CARCASSONNE.
— *Trésorier :* Antoine COURRIERE.
— *Membres titulaires de la Délégation Exécutive :* ROUBERT, CARCASSONNE, COURRIERE, VANRULLEN, CHAMPEIX, SOUTHON, MASSON, CHOCHOY, G. BROSSOLETTE, BRETTES, MERIC.
— *Membres supléants :* DASSAUD, CROS, NAVEAU, PUJOL.

Statut des Combattants Volontaires de la Résistance.

Le 1er février, le Conseil de la République, étudiait le projet relatif au Statut des Combattants Volontaires de la Résistance. Notre camarade DASSAUD rapportait le projet de loi devant le Conseil. Après avoir rendu hommage aux Combattants volontaires de la Résistance, il ajoutait « Nous avons étudié la loi en pensant qu'il ne fallait pas créer de nouvelles catégories de combattants dans le pays, mais, qu'au contraire, il fallait chercher à unifier les anciens combattants dans une législation qui règle leurs droits et c'est ainsi que ce Statut apportera aux volontaires de la Résistance les règles qu'ils attendaient depuis longtemps.

Il faisait également repousser un amendement communiste demandant à ce que la qualité de Combattant volontaire de la Résistance soit accordée aux Combattants volontaires même s'ils n'étaient pas entrés dans une organisation de Resistance, au moins 3 mois avant le 6 juin 1944. « Nous ne pouvons accepter cet amendement, disait-il, la lutte contre l'ennemi a été suffisamment longue pour que ceux qui avaient vraiment le désir d'aller faire leur devoir aient pu s'engager dans la Résistance, plus de trois mois avant le 6 juin 1944. Nous voulons que les Combattants de la Résistance soient placés sur un pied d'égalité avec leurs amis de 1914-1918 ».

AUBERGER déclarait ensuite que le Groupe Socialiste votera le projet de loi.

« Il appartient maintenant, ajoutait-il, aux membres des Commissions Nationales et Départementales d'examiner, en toute impartialité et dans l'esprit de la Résistance, les demandes qui leurs seront soumises de veiller à ce que leurs décisions favorables ne soient appliquées qu'à de vrais Résistants. Si ces conditions sont respectées, nous sommes as-

surés que tous les Combattants Volontaires de la Résistance bénéficieront du droit à la Carte du Combattant et des avantages qu'elle confère. »

Amnistie en faveur des mineurs âgés de moins de 21 ans et condamnés pour leur appartenance, sous l'occupation à des Groupements anti-nationaux.

CARCASSONNE devait déclarer, le 1er février, que le Groupe Socialiste s'opposerait au vote de ce projet. Nous craignons, disait-il, que certaines dispositions du texte que l'on nous propose, ne soient la porte ouverte à beaucoup trop de bienveillance et d'indulgence.

Nous admettons encore que l'amnistie soit accordée aux mineurs qui ont agi dans l'inconscience la plus totale, étant donné leur minorité, mais nous ne pouvons admettre, comme le prévoit l'article 2 du texte, que les mêmes faveurs soient accordées à ceux qui auraient agi sciemment.

Extension de l'Allocation aux Vieux.

Le 1er février, le Conseil votait le projet étendant le bénéfice de l'allocation aux vieux. MASSON déclarait : « Le Groupe Socialiste votera le projet avec empressement. Il attire l'attention du Gouvernement sur le fait que le Parlement a été unanime, pour voter un projet de loi concernant la péréquation des pensions, mais que l'application en est sans cesse retardée. Je sais que cela représente un travail long et difficile. Mais il faut que le Gouvernement fasse l'impossible pour hâter cette péréquation. Il faut également qu'il se penche sur le sort des retraités ouvriers et paysans, qui touchent, selon le lieu, 26.000, 29.000 ou 32.000 francs par an. Ces sommes sont hélas insuffisantes, comme du reste celles qui sont allouées aux économiquement faibles. Certes, dans ces deux domaines, une amélioration a été apportée mais elle n'est que trop légère en comparaison de l'augmentation du coût de la vie. Que le Gouvernement, dans la mesure de ses possibilités financières, témoigne donc une sollicitude plus grande à l'égard de ceux qui ont donné, eux, des dizaines et des dizaines d'années de dur labeur.

Titularisation des Instituteurs et des Institutrices intérimaires et suppléants.

MADOUMIER rapportait devant le Conseil le 3 février, au nom de la Commission de l'Education Nationale, le projet portant titularisation des instituteurs et des institutrices intérimaires et suppléants.

Après avoir développé l'économie du projet, il insistait sur le fait que le vote de ce projet n'était, en réalité, qu'un premier pas de franchi, pour réparer les injustices dont se sont trouvés victimes les intérimaires, par suite du faible nombre de postes réservés à leur titularisation. Le projet ne permettra la titularisation que de 1.100 d'entre eux. Les possibilités budgétaires ne nous permettent pas de faire mieux, mais il doit être considéré par eux comme une première amélioration laissant prévoir, dans un avenir proche, des améliorations plus substantielles.

VANRULLEN, au nom du Groupe, déclarait que le projet était le couronnement d'une longue série d'interventions des Groupes Parlementaires Socialistes, et c'est notre camarade Rachel LEMPEREUR qui, dès novembre 1946, attirait l'attention du Gouvernement sur ce point. Nous enregistrons aujourd'hui l'effort qui a été fait, mais nous ne le considérons point comme suffisant. Nous demandons au Gouvernement de considérer aujourd'hui ce projet comme un point de départ et de faire le maximum pour qu'il continue ses efforts dans ce domaine, ce qui nous permettra de restituer, à l'école laïque, la part prépondérante qu'elle devrait avoir dans les préoccupations de nos Ministres des Finances et des Budgets de l'Etat.

Ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1948.

LAMARQUE intervenait, le 3 février, au nom du Groupe, dans la discussion du projet portant ouvertures de crédits supplémentaires pour l'exercice 1948. Il s'agit, disait-il, de trois blocs de crédits distincts.

Le premier est destiné à faire face, aux avantages qui ont été concédés aux fonctionnaires de l'Etat, pour les 4 derniers mois de 1948. Le second, est destiné aux collectivités locales pour leur permettre d'accorder à leur personnel les mêmes avantages, que ceux accordés aux personnels de l'Etat. Enfin, le troisième est destiné aux collectivités locales au titre de la subvention d'équilibre de 1947.

Il serait injuste de ne pas reconnaître l'effort qui a été accompli par le Parlement, en faveur des fonctionnaires et des retraités. Nous devons, du reste, déclarer que cet effort ne constitue, en réalité, qu'une mesure de réparation partielle, compte tenu du fait que les traitements publics s'étaient singulièrement ravalés pendant ces 10 dernières années. Nous pouvons accéder à une formule qui consiste à dire qu'il est nécessaire d'avoir peu de fonctionnaires, mais qu'il est également nécessaire que ces fonctionnaires soient bien payés.

Nous demandons au Gouvernement d'accélérer le reclassement et nous attirons son attention, tout particulièrement, sur les petites catégories de fonctionnaires qui ne sont presque pas touchées par le reclassement... Nous lui demandons, en conséquence, de prévoir, pour ces petites catégories, une indemnité particulière afin de revaloriser leur traitement comme nous insistons également pour que l'on applique rapidement les mesures prévues en faveur des retraités.

En ce qui concerne les collectivités locales, nous regrettons le retard apporté au vote des subventions d'équilibre pour l'exercice 1947. Ce retard a mis les budgets de ces collectivités dans un embarras inextricable. D'autre part, nous constatons que le solde des subventions, que nous allons voter, ne correspond pas à ce qu'attendaient, véritablement, les collectivités locales.

D'autre part, nous allons voter un crédit permettant aux collectivités locales d'accorder, à leur per-

sonnel, les mêmes avantages que ceux accordés aux agents de l'Etat, pour les 4 derniers mois de 1948, mais nous constatons qu'aucun crédit n'a été prévu pour 1949.

Enfin, nous demandons au Gouvernement de se pencher, avec plus de sollicitude, sur le sort des collectivités locales. Les communes, en particulier, éprouvent des difficultés inouies pour équilibrer leur budget. Comment remédier à cette situation ? Par le moyen des subventions ? Les communes sont hostiles aux subventions parce qu'elles y voient une atteinte à leur autonomie. Nous pensons donc que seule une réforme rapide de la fiscalité peut redresser la situation. Nous pensons également qu'il est absolument nécessaire, que soit opéré le transfert de certaines dépenses des budgets communaux aux budget locaux de l'Etat. Nous voulons parler des dépenses qui ont un caractère général et national (en particulier les dépenses d'assistance et les dépenses d'enseignements). Ce n'est qu'en agisant de la sorte que les budgets de nos communes pourront plus facilement revenir à un équilibre normal.

Relèvement du Taux des Allocations et Pensions de la Sécurité Sociale.

Le 10 février, le Conseil étudiait le projet portant relèvement du taux des allocations et pensions de la Sécurité Sociale.

PUJOL, rapporteur de la Commission du Travail, soulignait que le projet avait pour but de porter l'allocation aux vieux travailleurs à 31.000 francs pour les bénéficiaires résidant dans des localités de moins de 5.000 habitants, à 37.000 francs pour ceux résidant dans des villes de plus de 5.000 habitants et à 37.000 francs pour ceux habitant dans la région parisienne.

FOURNIER devait déclarer au nom du Groupe :

« Le Groupe Socialiste votera sans modification la proposition de loi.

« Nous sommes de ceux qui désireraient voir porter la retraite des vieux, non pas à 34.000 francs ou même à 45.000 francs mais à 60.000 francs, mais nous sommes aussi de ceux qui considèrent comme un devoir de faire la démarcation entre ce qui est souhaitable et ce qui est possible.

« La preuve ayant été faite que les ressources de l'assurance vieillesse ne permettent qu'une augmentation de 5.000 francs par an, nous ne prendrons pas la responsabilité d'apporter des difficultés aux caisses des organismes de sécurité sociale, ce qui aurait, immanquablement, pour effet de permettre à ses délateurs habituels d'accentuer leurs attaques. »

SYMPHOR attirait, ensuite judicieusement, l'attention du Gouvernement sur la situation des vieux Travailleurs dans les départements d'Outre-Mer. Les vieux Travailleurs de ces départements qui vivent dans des conditions d'hygiène, d'habitation et d'existence matérielle absolument déplorables, méritent une sollicitude accrue de la part du Gouvernement qui pourrait, je le pense, les faire bénéficier des mêmes majorations qu'il vient d'accorder aux vieux Travailleurs de la Métropole.

Statut des Centres d'Apprentissages.

Le 10 février également, PUJOL intervenait sur le projet portant statut des Centres d'Apprentissage.

PUJOL déclarait : « Nous considérons le projet, nous Socialistes, comme une tentative nécessaire, indispensable, de mise en ordre dans le chaos qui existait auparavant et, d'autre part, comme une préparation à des constructions harmonieuses, le statut de la formation professionnelle qui décidera, à la fois, du sort des jeunes et le statut du personnel enseignant. Cette loi ne doit donc être qu'une étape. Le pays exige la grande réforme de l'enseignement technique. Il l'exige par sa volonté, par son ambition, parce que la France a besoin d'ordre et de mesure. Il exige la réforme totale de l'enseignement. Il faut également être très attentif au recrutement des orienteurs et à celui des maîtres d'éducation générale qui demandent, et je traduis ici une revendication du personnel de ces centres, revendication qui leur fait honneur, un concours sérieux pour le recrutement; une autre revendication, très légitime, de ce personnel, est l'élaboration rapide de son statut.

ETAT DES PRESENCES DES MEMBRES DU GROUPE SOCIALISTE DU 16 DECEMBRE 1948 AU 16 FEVRIER 1949

Nombre de réunions — 26

Arouna N'Joya	: Néant.	
Assaillit H.	: 14 Présences —	7 Excuses.
Auberger F.	: 18 Présences —	5 Excuses.
Aubert E.	: 20 Présences —	4 Excuses.
Barré H.	: 13 Présences —	4 Excuses.
Béné J.	: 14 Présences —	2 Excuses.
Bozzi J.	: 16 Présences —	1 Excuse.
Brettes R.	: 17 Présences —	6 Excuses.
G. Brossolette	: 20 Présences —	3 Excuses.
Canivez A.	: 20 Présences —	1 Excuse.
Carcassonne R.	: 18 Présences —	4 Excuses.
Champeix M.	: 24 Présences —	1 Excuse.
Charles Cros	: 7 Présences —	10 Excuses.
Charlet G.	: 16 Présences —	7 Excuses.
Chazette G.	: 22 Présences —	
Chochoy B.	: 24 Présences —	2 Excuses.
Courrière A.	: 19 Présences —	7 Excuses.
Darmanthé A.	: 16 Présences —	2 Excuses.
Dassaud F.	: 16 Présences —	7 Excuses.
Denvers A.	: 15 Présences —	3 Excuses.
Descomps	: 19 Présences —	3 Excuses.
Doucouré	: 15 Présences —	5 Excuses.
Ferracci	: 8 Présences —	14 Excuses.
Ferrant	: 14 Présences —	5 Excuses.
Fournier R.	: 16 Présences —	3 Excuses.
Geoffroy J.	: 14 Présences —	2 Excuses.
Grégory L.	: 19 Présences —	1 Excuse.
Gustave L.	: 13 Présences —	
Hauriou A.	: 9 Présences —	2 Excuses.
Lafforgue L.	: 18 Présences —	4 Excuses.
Lamarque A.	: 17 Présences —	3 Excuses.
Lassalarié J.	: 18 Présences —	1 Excuse.
Léonetti J.	: 17 Présences —	

Madoumier M.	: 17 Présences —	6 Excuses.	Pic M.	: 19 Présences —	4 Excuses.
Malécot A.	: 6 Présences —	6 Excuses.	Puiol P.	: 23 Présences —	1 Excuse.
Marty P.	: 10 Présences —	6 Excuses.	Roubert A.	: 24 Présences —	2 Excuses.
	: 13 Présences —	3 Excuses.	Roux E.	: 19 Présences —	1 Excuse.
Masson H.	: 13 Présences —	3 Excuses.	Siaut L.	: 15 Présences —	7 Excuses.
M'bodje	: 13 Présences —	6 Excuses.	Soce Ousmane	: 14 Présences —	7 Excuses.
Meric A.	: 18 Présences —	6 Excuses.	Soldani E.	: 22 Présences —	2 Excuses.
Minvielle G.	: 8 Présences —	3 Excuses.	Southon A.	: 20 Présences —	1 Excuse.
Moutet M.	: 16 Présences —	4 Excuses.	Symphor	: 9 Présences —	4 Excuses.
Naveau C.	: 22 Présences —	2 Excuses.	Tailhade	: 8 Présences —	4 Excuses.
Okala	: Néant.		Vanrullen E.	: 25 Présences —	1 Excuse.
Paget A.	: 22 Présences —	1 Excuse.	Verdeille F.	: 9 Présences —	3 Excuses.
Pauly	: 16 Présences —		Viple M.	: 5 Présences —	

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Compte Rendu d'activité du Groupe Socialiste

●

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU GROUPE SOCIALISTE

I. — ETATS ASSOCIES ET POLITIQUE INTERNATIONALE.

En accord avec certains délégués cambodgiens, ALDUY a déposé une proposition invitant le Gouvernement français à négocier, sans tarder, avec le gouvernement royal du **Cambodge** un **traité général** précisant les rapports entre cet Etat et la République Française. En effet, à l'heure actuelle, le Cambodge vit sous le régime du *modus vivendi* de 1946 qui lui confère un statut beaucoup moins libéral que celui que la Constitution permet d'accorder à un Etat Associé, situation qui est à l'origine d'un malaise grandissant dans les milieux politiques de Phnom-Penh.

La proposition socialiste a suscité quelque agitation au sein de l'Assemblée, le Groupe ayant exigé et obtenu, à la suite de laborieuses négociations et malgré l'hostilité primitive des M.R.P. et des Communistes, que la Commission des Affaires Extérieures fut saisie au fond; il s'agit là, en effet, de relations entre Etats souverains.

Une proposition de BIDET, défendue par ALDUY, rapporteur, et demandant au Gouvernement de tenir l'Assemblée au courant des **négociations internationales** intéressant l'Union Française, a eu pour conséquence de vaincre les répugnances du Quai d'Orsay à l'égard de l'Assemblée. M. Robert SCHUMAN a tenu, en effet, à faire devant la Commission des Affaires Extérieures, présidée par BIDET, un exposé sur la politique étrangère du Gouvernement et ses incidences sur l'Union Française.

Les Socialistes se sont également affirmés en Commission, dans la discussion sur une proposition invitant le Gouvernement à négocier **la paix au Viet-Nam**, avec tous les éléments représentatifs « de la nation vietnamienne sans en exclure ceux groupés autour d'HO-CHI-MINH ». C'est ALDUY qui fut désigné rapporteur de la proposition dont la discussion est renvoyée à la deuxième quinzaine de mars.

Depuis la rentrée de janvier, le Groupe de l'Assemblée de l'Union Française a redoublé d'activité et l'on peut affirmer, sans craintes de démenti, qu'il n'a cessé depuis cette date d'occuper la première place dans les travaux de l'Assemblée, tant en commission qu'en séance publique.

II. — POLITIQUE SOCIALE.

C'est indiscutablement l'élaboration d'un **Code du Travail** applicable dans tous les Territoires d'Outre-Mer qui domine la période écoulée. C'est à un socialiste BEGARRA, aidé d'une équipe de Camarades dévoués : BIDET, Paule MALROUX, YA DOUMBIA que revient l'honneur d'avoir mis sur pied un monument de 244 articles, qui protège contre tous les abus prévisibles les travailleurs d'outre-mer de toutes catégories, qu'il s'agisse de la réglementation des Syndicats ou du contrat de travail, de la détermination et de la garantie du salaire, des conditions générales du travail, de l'ad-

ministration ou du contrôle du travail et de la main-d'œuvre. Le texte, défendu par le rapporteur BEGARRA, ayant fait l'objet, en commission, de nombreux compromis au cours des dix mois de travaux que sa rédaction exigea, les camarades cités plus haut auxquels il faut adjoindre A L D U Y, JUNILLON et DETRAVES, présentèrent en séance publique un certain nombre d'amendements dont la plupart furent acceptés. Tel quel, le Code du Travail peut être considéré comme la réforme la plus importante intéressant la France d'Outre-Mer depuis la création des Assemblées Locales. Encore faudra-t-il qu'il soit, dans son esprit progressiste actuel, adopté par le Parlement.

III. — LEGISLATION ET AFFAIRES ADMINISTRATIVES.

C'est JUNILLON qui a été désigné comme rapporteur d'une proposition de résolution due initialement à ROSENFELD et qui tend à frapper tous ceux qui, directement ou indirectement, cherchent à réintroduire dans les pays d'outre-mer des **discriminations raciales.** Le racisme, sous toutes ses formes, doit être combattu, mais il est particulièrement malaisé d'en définir les manifestations. Aussi, la Commission de la Justice n'a-t-elle pas encore été en mesure d'adopter un texte définitif.

Dans le même ordre d'idée, YA DOUMBIA présentera sous peu un rapport sur **les droits des citoyens** dans les territoires d'outre-mer.

Enfin, EBEDE s'apprête à défendre, devant l'Assemblée, une proposition de résolution **modifiant la procédure judiciaire** au Cameroun.

IV. — AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES.

La Commission des Finances, de l'Assemblée de l'Union Française, a décidé d'inviter le Gouverne- à supprimer, dans les territoires d'outre-mer, **l'impôt de capitalisation,** dont le maintien n'est plus compatible avec l'esprit de la Constitution. EBEDE a été chargé du rapport.

C'est encore à un socialiste CAZELLES qu'est due l'idée d'étudier à fond les bienfaits du système **des Secteurs d'amélioration rurale** introduits en Algérie. Dans cette vue, l'Assemblée a décidé d'envoyer une mission d'information en Algérie dont la présidence a été confiée à CAZELLES. Cette mission aura pour objet, d'étudier sur place le rendement de ces organismes et l'influence qu'ils ont sur l'éducation des travailleurs agricoles. Sur les conclusions de la Commission, des propositions seront formulées en vue, éventuellement, de la transposition du système en Afrique Noire.

Une Sous-Commission composée de CAZELLES, EBEDE, YA DOUMBIA, DIOP et ALDUY s'est préoccupée d'apporter des solutions aux problèmes soulevés par la création **d'un fonds forestier outremer,** création demandée par le Gouvernement. Cette question soulève, en effet, celle de la propriété des forêts d'outre-mer et affecte directement les droits des populations locales.

V. — AFFAIRES CULTURELLES.

Mme MALROUX a été désignée rapporteur de la proposition d'ALDUY, demandant au Gouvernement d'instaurer **une politique du cinéma à l'échelle de l'Union Française.** En fait, l'Assemblée se bornera, dans une première étape, à désigner une Sous-Commission qui recherchera les moyens de créer un Institut du cinéma outre-mer.

JULIEN a déposé sur le Bureau de l'Assemblée deux très intéressantes propositions. La première tendant à inviter le Gouvernement à rechercher, d'accord avec l'Assemblée de l'Union Française, les mesures propres à **associer les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes aux travaux de l'U.N.E.S.C.O.,** tels qu'ils ont été définis lors de la Conférence de Beyrouth de l'an dernier. La deuxième proposition tend à demander au Gouvernement, à l'instar de ce qui s'est passé en Grande-Bretagne, **d'organiser une enquête** sur les **connaissances** et les **opinions des Français** en ce qui concerne **les pays et les problèmes d'Outre-Mer.**

De son côté, ALDUY a déposé une proposition demandant que, conformément au vœu exprimé au Conseil de Tutelle, l'an dernier, le Gouvernement Français se préoccupe de créer une **Université Africaine dans les Etats Associés.**

Enfin LECHANI a présenté, en commission, un contre projet défendu par BIDET sur la création de **centres de culture** dans les territoires d'outre-mer.

LE PROBLÈME DE L'ALLEMAGNE

Résolution du Comité Directeur adoptée le 23 Février

Le Comité Directeur du Parti S.F.I.O., appelé à examiner les problèmes soulevés par la nécessité de mettre fin au régime provisoire auquel l'Allemagne a été soumise après la capitulation du Troisième Reich d'Adolphe HITLER,

Rappelle que le Parti S.F.I.O. a, dès le lendemain de la Libération, mis en garde contre toute politique qui tendrait à empêcher, par un morcellement territorial, la reconstitution d'un Etat allemand unifié ou qui voudrait utiliser les courants fédéralistes existant comme instrument sépariste en vue de la création artificielle de « plusieurs Allemagnes ».

UNITÉ DE L'ÉTAT ALLEMAND

Le Parti S.F.I.O. a toujours exprimé sa conviction que tout régime politique ou constitutionnel imposé à l'Allemagne par les puissances occupantes serait condamné d'emblée aux yeux de la population et ne constituerait qu'une tromperie dangereuse à l'égard de tous les peuples qui ont eu à souffrir de la barbarie totalitaire de l'Allemage hitlérienne.

LA RUHR

Mais le Parti Socialiste S.F.I.O. a, de tout temps aussi, demandé avec non moins d'énergie l'établissement d'un système de contrôle destiné à empêcher la renaissance d'une industrie de guerre et d'un militarisme agressif qui y trouverait son encouragement et ses « moyens d'action ».

Dès le lendemain de la Libération, le Parti S.F.I.O. a proposé l'instauration d'un régime spécial pour le bassin de la Ruhr, et cela en raison même du rôle d'arsenal de guerre principal que ce bassin a joué, aussi bien sous le régime des Hohenzollern et de Guillaume II, que sous le régime de la croix gammée d'HITLER.

C'est dans l'internationalisation de la propriété même des richesses et des industries minières et sidérurgiques de la Ruhr que le Parti S.F.I.O. a toujours vu la solution la plus efficace, la plus riche en perspectives d'avenir, en vue d'une transformation totale du régime de propriété pour l'ensemble des matières premières et des industries lourdes, sur le plan européen, voire sur le plan mondial.

Cette formule, que le Parti Socialiste S.F.I.O. avait recommandée à l'attention spéciale de tous les Etats intéressés et de tous les partis, n'a pas été retenue. Les puissances alliées se sont bornées à établir pour la Ruhr, en vertu des accords conclus à LONDRES en décembre 1948, un régime de contrôle sous une Autorité Internationale; la question de la propriété reste entière; le peuple allemand, son futur Parlement, son futur gouvernement devant être appelés, avant ou après la signature du traité de paix, à se prononcer eux-mêmes sur le régime de propriété qu'ils voudraient voir instaurer dans le bassin de la Ruhr,

Le Parti Socialiste S.F.I.O., en approuvant le principe de régime de l'autorité internationale qui doit entrer en vigueur dans la Ruhr, tient à déclarer :

a) le contrôle doit avoir pour but d'empêcher que l'inévitable et indispensable renaissance de la puissance industrielle de l'Allemagne, facteur important de la prospérité d'une Europe pacifiée et pacifique — tendant à son unification sur la base fédérale — ne puisse redevenir un danger pour la Paix.

b) le contrôle ne doit, en aucun cas, être mis au

service d'intérêts capitalistes allemands ou autres, et de profits privés.

c) le contrôle ne doit pas donner lieu à des restrictions abusives qui empêcheraient la production de la Ruhr d'assurer au peuple allemand le niveau de vie auquel il a droit, ainsi que sa contribution au relèvement général des peuples d'Europe qui ont connu l'invasion hitlérienne.

d) les grands syndicats de la classe ouvrière allemande doivent être représentés dans la gestion et l'administration de l'industrie minière et sidérurgique de la Ruhr, soumise à l'autorité internationale.

UN PREMIER PAS

Enfin, le Parti S.F.I.O. exprime sa conviction que le régime de contrôle auquel sera soumis le bassin industriel de la Ruhr, et l'institution d'une autorité internationale — novation et précédent d'une portée historique sur le plan économique mondial — ne sauraient être efficaces s'ils gardaient, à la longue, le caractère d'une mesure d'exception, caractère que leur donnent les conditions dans lesquelles ils ont été conçus et établis à la suite de la guerre.

Pour que ce régime de contrôle, sous une Autorité Internationale, puisse devenir une mesure de Paix constructive, d'un caractère permanent, il faut le considérer comme un premier pas vers l'application des mêmes principes en ce qui concerne la gestion et l'exploitation des ressources de matières premières et des industries lourdes de transformation en d'autres pays; l'internationalisation de la propriété même devant être considérée comme le but final.

⁂

Le Parti S.F.I.O. ne veut pas abandonner l'espoir que les quatres grandes puissances occupantes parviendront, malgré tous les obstacles, à éviter à l'Europe la situation dangereuse dans laquelle elle se trouverait placée si la coupure de l'Allemagne en une partie orientale et une partie occidentale devenait plus ou moins définitive.

En ce qui concerne les mesures immédiates à prendre dans les zones d'occupation occidentales, le Comité Directeur du Parti S.F.I.O. est d'avis que les nouvelles circonstances rendent la constitution de la trizone inévitable et exigent le remplacement du régime des Commandants en Chef comme Autorité d'Occupation Suprême, par un régime mettant la direction et les responsabilités politiques et administratives incombant actuellement aux généraux, dans les mains de grands administrateurs civils. Il demande au gouvernement français de prendre l'initiative en vue de cette réforme de structure conditionnée par l'accord entre les puissances occupantes.

Le Comité Directeur demande en outre au gouvernement français de faire un effort pour que le Statut d'Occupation soit porté à la connaissance du Conseil Parlementaire de BONN avant que celui-ci soit appelé à émettre son vote définitif au sujet de la Constitution Provisoire (GRUNDGESETZ) : et cela afin d'éviter, dans toute la mesure du possible, des conflits futurs entre les Autorités d'Occupation et les Autorités allemandes.

Le Parti S.F.I.O. réaffirme sa position favorable au démantèlement des usines dont le caractère de production de guerre est absolument incontestable. Mais il estime qu'il faut mettre fin aux démontages incompatibles avec le relèvement industriel de l'Allemagne et qui, par surcroît, ne sont d'aucun intérêt pour la production française.

Désireux de voir s'établir entre une Allemagne démocratique et les autres peuples une collaboration fertile pour tous, le Comité Directeur du Parti S.F.I.O. exprime l'espoir que la classe ouvrière allemande saura remplir sa grande mission de Paix : être le pilier de la future république démocratique allemande faisant partie intégrante d'une Europe elle-même démocratique et fédérée.

◆

LA SITUATION DU SOCIALISME EN ITALIE

Résolution adoptée par le Comité Directeur du Parti Socialite S.F.I.O.

Les Camarades FERRAT et Charles DUMAS, Membres du C.D., représentaient le Parti Socialiste S.F.I.O. au Congrès du P.S.L.I. Après rapport et discussion le Comité Directeur a adopté à l'unanimité dans sa séance du 23 février 1949, la résolution suivante :

Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O. considérant que les forces du Socialisme démocratique en Italie sont divisées en trois fractions :

1° Le Parti Socialiste des Travailleurs italiens (P.S.L.I.);

2° L'Unita Socialista;

3° L'aile socialiste démocratique du Parti socialiste italien (P.S.I.);

considérant,

que seul, un Parti Socialiste démocratique unifié peut élaborer et mener à bien une politique socialiste efficace en Italie, mandate la délégation de la S.F.I.O. auprès du C.O.M.I.S.C.O. afin que celui-ci prenne l'initiative d'une rencontre sous son égide, des représentants qualifiés des trois fractions.

DELEGATIONS DU PARTI A L'ETRANGER.

1° Conférence des Partis socialistes des pays signataires du Pacte de Bruxelles (Bruxelles 14-15 Janvier).

Guy MOLLET, FERRAT, JAQUET ont représenté le Parti.

2° Congrès du Parti socialiste ouvrier luxembourgeois (16 Janvier).

La délégation française : Guy MOLLET, FERRAT, JAQUET a salué le Congrès au nom de la S.F.I.O., sans participer aux travaux qui se déroulaient en luxembourgeois.

3° Congrès du P.S.L.I. (Milan 27 Janvier).

FERRAT et DUMAS ont représenté le Parti.

4° Congrès du Parti socialiste hollandais (7-8-9 Avril).

COMMIN et ROSENFELD y représenteront le Parti.

●

COMMISSION FRANÇAISE DE MEDIATION ENTRE LES GROUPES DE L'EMIGRATION SOCIALISTE ROUMAINE

Le C.O.M.I.S.C.O. ayant décidé de confier au Parti socialiste français la médiation entre les divers groupes socialistes roumains émigrés, le Comité directeur a désigné pour cette tâche les camarades : BRACKE (président), BRUTELLE, ROSENFELD, PONTILLON (secrétaire).

●

LE C.O.M.I.S.C.O. MAINTIENT SA DELEGATION AU PARTI SOCIALISTE GREC.

Dans sa réunion du 24 février à Londres, le sous-comité permanent du C.O.M.I.S.C.O. après avoir pris connaissance du rapport de la commission d'enquête qui s'est rendue récemment en Grèce a décidé le maintien à l'intérieur de l'organisation socialiste internationale, du Parti socialiste grec E.L.D. dont le président est notre camarade SVOLOS.

Rappelons que la commission d'enquête du C.O.M.I.S.C.O. était composée de nos camarades Denis HEALEY, secrétaire international du Labour Party et Victor LAROCK, rédacteur en chef du *Peuple*, de Bruxelles, membre du Comité directeur du Parti socialiste belge.

●

UNE RESOLUTION DU COMITE CENTRAL DU PARTI SOCIALISTE GREC E.L.D.

Le Comité central du Parti socialiste grec a publié à l'issue de sa séance du 11 février 1949 une résolution consacrée à l'examen de la situation créée par la résolution du V° Plenum du C.C. du Parti communiste grec. Résolution dont nous extrayons les passages suivants :

... La nouvelle politique décidée par les dirigeants du Parti communiste grec rend la guerre civile et l'antagonisme international sur le territoire grec plus aiguë encore, elle entrave ainsi la solution du drame grec, contribue au prolongement de la tragédie actuelle, la rend plus douloureuse et plus sanglante. Elle est ainsi contraire aux véritables intérêts du peuple grec, qui dans sa grande majorité aspire à la cessation de la guerre civile, par une solution qui assure pour tous la tranquillité, la liberté et l'égalité devant la loi.

... la nouvelle drection extrémiste ne sert en fait que des buts étrangers et sans rapport avec la question grecque, c'est-à-dire ceux de la politique du Kominform.

Et la résolution se conclut par un appel lancé à tous les démocrates grecs :

Aujourd'hui, plus que jamais, les dirigeants du gouvernement de la Grèce doivent mesurer leurs responsibilités. La politique de spéculation effrénée et de persécution aveugle ne peut que prolonger l'état de terreur et de détresse du peuple grec. Seule une garantie véritable de liberté et la soumission des intérêts oligarchiques peuvent apporter la paix et dissiper définitivement la confusion actuelle. La Nation ne peut être sauvée de sa terrible épreuve que par le sacrifice de l'intransigeance politique. Seuls des efforts généreux vers la Démocratie vraie et l'assainissement moral du pays peuvent mettre fin au drame grec. Tous les démocrates conséquents qui restent attachés à l'idée d'une vie politique normale doivent s'unir dans un grand Front Démocratique destiné à devenir un facteur décisif pour la solution de la question grecque et la force qui exprimera et réalisera le désir populaire de liberté et de vie pacifique. Cet effort a toutes les raisons d'attendre l'appui moral et politique plein et entier du socialisme international et de l'opinion publique démocratique mondiale.

LE PARTI et l'Union Française

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE L'UNION FRANÇAISE DU PARTI SOCIALISTE

Le Parti Socialiste a rapidement constaté les difficultés d'une édification complète de l'Union Française. Ces difficultés proviennent soit de l'indifférence et de l'ignorance de l'opinion publique française qui entretiennent un climat favorable aux mauvais coups des derniers colonialistes, soit de la méfiance des pays susceptibles de devenir des Etats associés, soit enfin des déceptions suscitées par le déséquilibre entre les espérances et les réalisations. Il faut donc construire, rendre confiance, donner de l'élan. Le Parti Socialiste est particulièrement à même de remplir cette triple tâche. Ses solutions sont les seules qui puissent faire de l'Union Française une vivante réalité.

Aussi le Parti vient-il de mettre en place une organisation intérieure susceptible de remplir cette grande tâche.

1° Au siège même du Secrétariat général, sous le contrôle de celui-ci, un Bureau de l'Union française chargé de l'expédition des affaires courantes en matière de l'Union française et des relations avec les Fédérations d'Outre-Mer. C'est notre camarade André BIDET Conseiller de l'Union Française, ancien Secrétaire de la Fédération Socialiste de la Tunisie qui en est le Secrétaire.

2° Une « Commission nationale de l'Union française du Parti Socialiste », « organisme d'études et de préparation des décisions », ces dernières appartenant au Comité Directeur. Notre camarade Oreste ROSENFELD, Conseiller de l'Union française, a été chargé par le Comité Directeur de la responsabilité de la Commission nationale de l'Union française.

Cette Commission comprend :

1° Les délégués du Comité Directeur. Le Secrétaire Général Adjoint du Parti étant délégué de droit;

2° Les membres de l'Intergroupe socialiste, lequel existe et se réunit chaque semaine depuis la constitution de l'Assemblée de l'Union Française. L'Intergroupe rassemble :

a) les élus socialistes d'Outre-Mer à l'Assemblée Nationale et au Conseil de la République,

b) les députés et sénateurs des Commissions de la France d'Outre-Mer du Parlement,

c) tous les membres du Groupe socialiste à l'Assemblée de l'Union Française.

3° Des militants compétents désignés par le Secrétariat Général du Parti ou cooptés par la Commission.

La Commission Nationale de l'Union Française a constitué :

a) des sous-commissions territoriales permanentes;

b) quatre sous-commisisons permanentes elles aussi pour l'étude des questions d'ensemble que doit résoudre la Commission dans le cadre général de l'Union Française. Ces quatre sous-commissions sont :

1. Sous-Commission de propagande et de doctrine;
2. Sous-Commission des problèmes économiques, des investissements et des nationalisations en Union Française;
3. Sous-Commission des problèmes sociaux de l'Union Française;
4. Sous-Commission des problèmes internationaux en relations avec l'Union Française.

Commission et Sous-Commission sont au travail.

Voici, à titre d'exemple, quelques-unes des questions récemment examinées par la Commission, dont les séances sont hebdomadaires.

1° Le problème de l'Indochine;

2° La représentation socialiste aux Conseils municipaux et généraux d'Algérie;

3° Le Haut-Conseil de l'Union Française et la représentation des Etats associés;

4° La situation des territoires d'Outre-Mer en Asie par rapport à la politique internationale;

5° Le Cambodge;

6° La question des élections cantonales en Afrique Noire;

7° Le régime d'émission à Madagascar;

8° L'établissement d'un Code du Travail dans les Pays d'Outre-Mer autre que l'Indochine;

9° Le régime législatif dans les départements d'Outre-Mer.

Etc..., etc.

La Sous-Commission de la propagande étudie un projet d'organisation de tournées de représentants du Parti. (Délégués du Comité Directeur Parlementaires, Conseillers de l'Union Française) dans les pays d'Outre-Mer. Ces représentants apporteront aux élus et aux militants locaux l'assistance de tout le Parti.

Par ailleurs, sur l'initiative du Groupe socialiste de l'Assemblée de l'Union Française, la Commission Nationale de l'Union Française a suggéré l'organisation prochaine de deux journées d'études consacrées aux problèmes de l'Union Française.

LETTRE DE GUY MOLLET, SECRETAIRE GENERAL DU PARTI A M. QUEUILLE, PRESIDENT DU CONSEIL

Dans son discours au Conseil National d'information des 29 et 30 janvier (voir *Bulletin Intérieur* Numéro 39, page 52), notre camarade ROSENFELD avait donné connaissance aux délégués, de la lettre de Guy MOLLET, Secrétaire général du Parti, à M. QUEUILLE, Président du Conseil.

Ne voulant pas atténuer par une publication hâtive la valeur de ce document, nous en avons jusqu'à ce jour différé la présentation du texte complet.

Nous publions aujourd'hui cette lettre. Elle exprime d'un façon claire et précise la position du Parti Socialiste sur la question de l'Indochine.

PARIS, le 17 janvier 1949.
Monsieur Henri QUEUILLE
Président du Conseil,
Hôtel Matignon
PARIS

Monsieur le PRESIDENT,

Le Comité Directeur du Parti Socialiste m'a chargé d'intervenir une fois encore auprès du Gouvernement — et d'une façon particulièrement pressante — afin qu'il soit mis un terme à la Guerre d'INDOCHINE.

Le Parti Socialiste a constamment mis en garde les gouvernements successifs, aussi bien contre la politique dite de force — qui recherchait une solution sur le plan militaire — que contre les tentatives de négocier la Paix avec l'ex-Empereur BAO-DAI et le Gouvernement du Général XUAN.

Ces deux politiques ont fait faillite.

La solution militaire n'est pas obtenue, et tout le monde doit reconnaître à présent qu'elle ne peut pas l'être. Toute prolongation des hostilités ne fera qu'augmenter le lourd fardeau des dépenses militaires et le nombre croissant de vies humaines sacrifiées inutilement.

Les négociations avec BAO-DAI ne peuvent pas aboutir à un accord avec le Peuple du Viet-Nam. L'Ex-Empereur ne jouit d'aucune autorité dans le pays. Les Forces Armées du Viet-Nam ne lui obéissent pas et ne dépendent pas de lui.

Mais ce qui est plus grave c'est que, dans les circonstances présentes, comme BAO-DAI exige pour remplir son rôle de médiateur des garanties de durée — qu'il conteste au Gouvernement actuel de pouvoir lui accorder — il paraît paradoxal de faire confiance à un homme qui spécule sur les dissensions de la politique intérieure Française et attend la chute du régime républicain pour accepter sa mission.

Si l'on veut la paix, il faut traiter avec celui qui fait la guerre, et non avec ceux qui ne représentent rien dans le camp adverse.

Cette position constante du Parti Socialiste trouve sa justification dans la situation actuelle qui est de nature à laisser à la France très peu de temps pour essayer de régler le problème du Viet-Nam.

Les événements de CHINE évoluent avec rapidité. Dans quelques mois les troupes dites communistes peuvent se trouver sur la Frontière du Viet-Nam et offriront leur aide militaire — officielle ou officieuse — au Gouvernement d'HO CHI MINH contre la France. A ce moment, rien ne pourra éviter à la FRANCE un désastre militaire et la séparation complète de toute l'INDOCHINE. Les répercussions de cet événement sur l'ensemble des Territoires et Pays de l'Union Française seront incalculables et se produiront inévitablement dans un délai plus court même qu'on ne le pense généralement.

Or, tous les renseignements qui nous parviennent d'INDOCHINE nous confirment dans notre conviction que le Gouvernement d'HO CHI MINH continue jusqu'à présent — tout en réclamant l'indépendance du Viet-Nam composé des trois KY — à désirer l'association de son Pays avec la France dans le cadre de l'Union Française. Cela s'explique, nous semble-t-il, par le fait que les Vietnamiens les plus nationalistes et les plus patriotiques, ont, dans leur énorme majorité, peur de l'absorption de leur pays par la grande CHINE. Ils voient dans l'appartenance à l'Union Française une garantie de l'Indépendance de leur Peuple de 20 millions d'âmes à l'égard d'un Etat chinois unifié qui en compte 450 millions.

Le Parti Socialiste est convaincu qu'à l'heure actuelle tout n'est pas perdu et qu'un accord peut intervenir avec HO-CHI-MINH à condition d'accorder au Viet-Nam l'indépendance et la liberté pro-

mises par l'accord du 6 mars 1946, par le Modus Vivendi *du 14 septembre 1946 par l'Accord de la Baie d'Along du 5 juin 1948, et par la déclaration du Gouvernement Français, faite le 19 août 1948 à l'Assemblée Nationale.*

De tous ces documents, il résulte que la France reconnait l'indépendance du Viet - Nam en tant qu'Etat libre, ayant son Gouvernement, son Parlement, son armée, son administration, ses Finances. Cet Etat, composé des trois KY sous la forme que les populations se donneront démocratiquement elles-mêmes, fera partie de l'Union Française, et se fera éventuellement représenter au Haut-Conseil et à l'Assemblée de l'Union Française. Des accords militaires, économiques et culturels pourront être conclus.

Un point est resté dans l'ombre. Les Vietnamiens réclament le droit de posséder une représentation consulaire et diplomatique distincte de celle de la FRANCE dans les pays avec lesquels le Viet-Nam voudrait entretenir des relations économiques, culturelles et politiques plus étroites. Le Gouvernement français ne s'est jamais prononcé catégoriquement sur cette question. Le moment nous semble venu de la trancher. La FRANCE ne voudra pas prolonger indéfiniment la guerre et risquer un désastre simplement pour interdire au Viet-Nam le droit à la représentation diplomatique dinstincte, qui n'est d'ailleurs nullement en contradiction avec la constitution, et notamment avec l'article 61.

Mais ce qui est contradiction avec la lettre et l'esprit du préambule de la Constitution, et avec la volonté de paix du peuple français et des populations d'Outre-Mer faisant partie de l'Union Française, c'est de faire une guerre contre un Peuple qui désire sa liberté.

L'argument le plus communément employé pour s'opposer aux négociations avec HO - CHI - MINH consiste à représenter ce dernier comme l'agent d'exécution de la politique extérieure d'une puissance étrangère exploitant dans un but stratégique les aspirations nationales du Peuple vietnamien.

Même s'il en était ainsi la non-sincérité du Gouvernement HO-CHI-MINH ne pourrait être démontrée aux Vietnamiens eux-mêmes que s'il refusait les négociations de Paix sur les bases indiquées ci-dessus.

Tout refus de négocier avec lui — outre le fait qu'il rend impossible de déceler les véritables intentions de HO-CHI-MINH et de son entourage — accroit la confusion et favorise la cohésion des patriotes vietnamiens qui ont reconnu en lui le représentant authentique de leurs aspirations.

Le Comité Directeur m'a chargé d'insister plus particulièrement sur ce point et de demander au Gouvernement de tenter tout pour mettre fin à la guerre par des négociations avec toutes les fractions politiques et culturelles du peuple vietnamiens — et en premier lieu avec le Gouvernement HO-CHI-MINH.

Je vous ferai, d'autre part, de vive voix des suggestions pratiques qui nous semblent susceptibles de favoriser les contacts préliminaires avec ce dernier.

Je suis convaincu que votre Gouvernement se rendra aux arguments exposés ci-dessus, qui expriment la volonté unanime et inébranlable du Parti Socialiste.

Le moment est venu de prendre clairement et publiquement ses responsabilités sur les conséquences d'une politique qui, si elle était poursuivie, conduirait à la perte de l'INDOCHINE dans les conditions les plus humiliantes.

Le Parti Socialiste, quant à lui, entend, d'ores et déjà, dégager toute sa responsabilité si le Gouvernement ne tirait pas les conclusions des échecs répétés de la politique de ces dernières années.

Je vous prie de croire, Monsieur le PRESIDENT, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guy MOLLET :
Secrétaire Général.

MOTION VOTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES FRANÇAIS ET VIETNAMIENS DE LA FEDERATION DU SUD-VIET-NAM (COCHINCHINE)

Convoquée pour examiner une fois de plus la question franco-vietnamienne,

Rappelle

Et maintient

Que son activité primordiale tend toujours au rétablissement de la Paix entre les peuples vietnamiens et français.

LA FEDERATION S.F.I.O. DU SUD VIET-NAM ne croit pas devoir s'associer à la vague d'optimisme qu'ont suscité, dans certains milieux, les entrevues de Cannes et de Paris, entre les Représentants de la France et l'ex-Empereur BAO-DAI et ses délégués.

Elle précise à nouveau que quelque soit la teneur des accords signés avec l'ex-Empereur BAO-DAI, il n'en reste pas moins que ce n'est pas avec lui, ni avec ses hommes que nos soldats se battent et meurent, mais bien avec les troupes du Gouvernement Démocratique de la Résistance Vietnamienne,

Que d'ailleurs, il serait vain et même criminel de minimiser la valeur et l'armement des troupes du Président HO-CHI-MINH et minimiser par cela même l'effort tenace, le courage des soldats français qui se battent en Indochine.

Elle indique, une fois de plus, qu'une **solution militaire est et demeure impossible.**

Que les combats, les guérillas, les assassinats qui sont le lot tragique de l'Indochine depuis 3 ans, peuvent durer des années et des années encore sans que le succès définitif ne couronne les efforts de l'une ou de l'autre armée en présence.

⁂

Analysant de nouveau les bases essentielles d'une entente, la Fédération considère :

1° que **l'Idépendance** du Viet-Nam ne doit plus être une nouvelle manifestation d'un paternalisme inopportun, que nous devons abandonner la prétention d'imposer au Viet-Nam un Gouvernement de notre choix et qu'on ne saurait admettre d'autres restrictions à cette indépendance que les nécessaires aliénations que doit consentir la Souveraineté Nationale à l'organisation de l'Union Française garantissant les intérêts communs et assurant la défense et l'indépendance des peuples associés;

2° que les conditions pacifiques et démocratiques doivent être créées au plus tôt, pour que le Viet-Nam réalise lui-même les modalités de son unité organique;

3° qu'une **collaboration** féconde ne pourra solidement s'établir qu'avec l'abandon de toute pensée de domination et de part et d'autre, de duplicité, que dans un climat de confiance, de désintéressement, de bonne foi, qu'avec le concours d'hommes ayant une honnêteté intellectuelle scrupuleuse et une intégrité morale inattaquable;

4° que tous nos efforts doivent être prodigués pour aider à instaurer dans ce pays un régime vraiment démocratique, rejetant le système honni du mandarinat, assurant le libre exercice de tous les droits de l'homme, sauvegardant la dignité humaine et développant sous toutes ses formes le progrès social.

⁂

Le problème ainsi posé, la Fédération estime que des pourparlers avec BAO-DAI ne répondraient à aucune des conditions énoncées ci-dessus :

— que dans l'éventualité même où l'ex-empereur souscrirait au désir unanime du Viet-Nam, **c'est à celui-ci** qu'il appartiendrait, seulement, de lui accorder une investiture qui lui conférerait une autorité indiscutable;

— qu'en réalité le Gouvernement qu'il semble avoir investi se présente, aux yeux de tous les démocrates, avec les tares de tous les Gouvernements sans base populaire;

— que ledit Gouvernement apparaît trop, au peuple vietnamien, indiscutablement lié à la Résistance vietnamienne par des liens de cœur et de sang, comme un adversaire des mouvements de libération nationale et l'embryon de ce que pourrait être demain un combat fratricide, en un mot la guerre civile entre les Vietnamiens;

— qu'après le protocole du 5 juin qui n'a suscité dans les masses que peu d'intérêt, cette formation gouvernementale, sans assises solides dans le peuple, ne pourrait prétendre dissocier la Résistance;

— qu'en dernière analyse ce Gouvernement semble **incapable d'obtenir, par ses propres moyens,** la Paix et ne peut, dans tous les cas, que prolonger une guerre actroce qui creuse, toujours plus profondément, un fossé de haine entre les deux peuples et ruine les dernières chances de maintenir dans ce pays l'amitié française.

En conclusion, la Fédération particulièrement alarmée par le recul, sans cesse grandissant, de notre influence et de notre rayonnement culturels,

— rappelle au respect de la Constitution qui déclare « que la République Française n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple »;

— dénonce une nouvelle manœuvre de nos grandes féodalités tendant à rejeter tout sérieux terrain

d'entente et qui travaille à reconquérir les privilèges du régime colonial;

— souhaite voir écarter, dans les négociations actuelle, l'influence, de plus en plus sensible, des profiteurs de la guerre tant français que vietnamiens et autres;

— insiste avec force pour que le Viet-Nam ne soit, en aucun cas, une monnaie d'échange des combinaisons parlementaires qui empêchent l'adoption des mesures que la Fédération propose en faveur de la Paix.

Et demande enfin :

Que le Gouvernement français envisage **immédiatement** les mesures propres à la création d'une Commission d'armistice entre la France et le Gouvernement de la Résistance vietnamienne, commission qui se réunirait obligatoirement en France, à l'abri des haines et des rancœurs locales, afin d'arrêter, sans tarder, l'effusion de sang qui endeuille et déchire les peuples de France et du Viet-Nam.

Cet armistice obtenu, une Conférence de la Paix serait convoquée également dans la Métropole, qui grouperait les représentants de l'Union Française et ceux de la totalité des familles politiques et spirituelles du Viet-Nam, avec mission absolue d'établir un traité de paix et d'amitié définitif entre la France et le Viet-Nam.

(*Motion adoptée à* **l'unanimité** *des membres français et vietnamiens composant la Fédération et présents à l'Assemblée Générale du* 23 *janvier* 1949.)

Le Cambodge État Associé

Résolution de l'Intergroupe Socialiste de l'Union Française

« L'Intergroupe Socialiste de L'UNION FRANÇAISE demande au Parti d'insister auprès du Gouvernement pour que la proclamation de l'indépendance du CAMBODGE soit suivie, dans un bref délai, de la conclusion d'accords remplaçant le traité de protectorat et fixant la situation d'Etat associé du CAMBODGE dans L'UNION FRANÇAISE et les conditions dans lesquelles se poursuivra la collaboration entre le CAMBODGE et la FRANCE. »

Le C.D. a adopté la proposition de l'Intergroupe Socialiste de l'Union Française.

APPEL AUX FÉDÉRATIONS

Au moment où un gros effort d'organisation est entrepris par le Parti dans l'Union Française, que seuls les principes socialistes sont susceptibles d'asseoir dans la Paix et le Progrès Social, il est indispensable que l'opinion publique, c'est-à-dire en premier lieu nos militants, soient informés de ces solutions socialistes.

Je demande donc à chaque secrétaire de fédération dans la Métropole, de désigner un responsable aux problèmes d'Outre-Mer et de le prier de se mettre en relations avec le Bureau de l'Union Française au Siège du Parti.

Paul ALDUY :
Président du Groupe Socialiste
Responsable à la Propagande
de l'Union Française.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

LA QUESTION DE LA REVALORISATION DE LA RETRAITE DES ANCIENS COMBATTANTS

Une lettre de Christian PINEAU au Président de l'U.F.A.C.

Monsieur le Président,

J'ai été avisé que M. NOUVEAU, Vice-Président de l'U.F.A.C. a déclaré publiquement qu'au Conseil des Ministres (il s'agit de celui du 2 février) la question de la revalorisation de la retraite des anciens Combattants ayant été discutée, seule deux Ministres se seraient opposés à cette revalorisation, deux Ministres socialistes : Jules MOCH et Christian PINEAU.

A la suite de cette déclaration, la Commission des droits de l'Assemblée Générale de l'U.F.A.C. a voté une résolution « condamnant l'attitude de Jules MOCH et Christian PINEAU et engageant l'U.F.A.C. à mener contre eux, dans leur circonscription électorale, une campagne en vue de les faire battre s'ils sont candidats aux Conseils Généraux ».

Je me permets, Monsieur le Président, de vous exprimer ici ma surprise et mon indignation.

Les faits affirmés par M. NOUVEAU sont rigoureusement inexacts. Aucun vote n'a eu lieu en Conseil des Ministres à propos de la Retraite du Combattant. M. Jules MOCH, ni moi-même, n'avons fait d'opposition à une volonté quelconque de nos collègues. La question, posée sur le plan financier, a été seulement de savoir quelle pouvait être, dans le cadre de la loi des Maxima votée par le Parlement, la meilleure répartition des crédits alloués en faveur des Anciens Combattants.

Le plus sérieux, en cette affaire, est que l'U.F.A.C., qui devrait se placer, dans son action, bien au-dessus des Partis, puisse, sur la fois de déclarations incontrolables, recommander à ses Membres des interventions électorales caractérisées contre deux ministres appartenant à une formation politique. Il y a là une prise de position peu conforme à ses attitudes antérieures et à votre souci personnel d'impartialité et de correction.

J'espère, Monsieur le Président, que vous voudrez bien porter les termes de cette lettre à la connaissance de vos adhérents et vous prie d'agréer, l'expression de ma haute considération.

IMPOT SUR LE REVENU

Note rédigée par Gilles GODARD

Membre de la Commission des Finances
de l'Assemblée Nationale

Un certain nombre de camarades m'ont demandé de leur préciser l'incidence de la taxe proportionnelle sur le revenu et la surtaxe progressive instituées par le décret du 9 décembre 1948, comportant réforme fiscale.

Vous trouverez ci-joint les indications nécessaires en ce qui concerne la taxe proportionnelle et un tableau sur la taxe progressive pour les revenus variant de 120.000 à 1.200.000 francs, par tranche de 50.000 francs.

TAXE PROPORTIONNELLE

Assiette.

La taxe proportionnelle frappe tous les revenus des personnes physiques domiciliées en France, à l'exception des traitements, salaires et retraites. Elle s'est ainsi substituée à tous les impôts cédulaires existant antérieurement.

Taux.

Le taux de la taxe proportionnelle est fixé à 18 % sauf en ce qui concerne les revenus des artisans bénéficiant de l'article 23 du code général des impôts directs et les revenus professionnels des personnes exerçant une profession non commerciale pour laquelle le taux est réduit à 9 % pour les bénéfices inférieurs à 200.000 francs.

Abattement à la base.

L'abattement à la base est fixé à 50.000 francs pour tous les revenus sauf pour les revenus des artisans et des professionnels non commerçants pour lesquels il est fixé à 100.000 francs.

Décote.

Entre 50.000 francs et 150.000 francs de revenus, l'impôt dû subit une décote égale à la moitié de la différence existant entre le chiffre correspondant aux taux de 18 % et la somme de 27.000 francs. c'est ainsi que pour un revenu de 100.000 francs pour lequel l'impôt dû serait de 18.000 francs, il est effectuée une décote de :

$$\frac{27.000 - 18.000}{2} = 4.500$$

l'impôt payé ne sera que de :

$$18.000 - 4.500 = 13.500$$

En ce qui concerne les bénéfices des artisans et des professions non commerciales, la décote joue entre 200.000 et 300.000 frs. Elle est égale comme pour les autres revenus à la moitié de la différence entre l'impôt qui serait dû et le chiffre de 27.000 fr. Par exemple, pour un revenu artisanal de 250.000 francs pour lequel l'impôt serait de 18.000 francs, la décote est égale à :

$$\frac{27.000 - 18.000}{2} = 4.500$$

l'impôt payé ne sera que de : 13.500 francs.

Cette décote permet d'éviter une brusque augmentation d'impôt que les contribuables auraient à supporter dès que leurs cotisations dépasseraient 9.000 francs. Elle permet en outre d'alléger la charge des contribuables dont les revenus sont relativement peu élevés.

Pour les revenus pour lesquels l'application du taux de 18 % donne un impôt supérieur à 27.000 francs, il n'y a pas de décote. L'impôt est dû intégralement.

Réductions pour charges de famille.

L'impôt est réduit de 15 % pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 45 % pour chaque enfant à partir du troisième, avec un maximum de réduction de 4.000 francs pour chacun des deux premiers enfants et de 12.000 francs pour chaque enfant à partir du troisième.

Surtaxe progressive.

La surtaxe progressive ne s'applique qu'à la fraction de revenus supérieure à 120.000 francs et en appliquant les taux suivants :

		à la fraction comprise		
— 10 %	entre	120.000	et 200.000	francs
— 15 %	«	200.000	et 300.000	«
— 20 %	«	300.000	et 500.000	«
— 25 %	«	500.000	et 800.000	«
— 30 %	«	800.000	et 1.200.000	«
— 40 %	«	1.200.000	et 2.000.000	«
— 50 %	«	2.000.000	et 3.000.000	«
— 60 %	pour la fraction supérieure à 3.000.000.			

Les taux des deux dernières tranches sont portés respectivement à 55 % et à 70 % pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs n'ayant pas d'enfant à charge ou n'entrant pas dans les cas

particuliers prévus par l'article 117 du code général des impôts directs.

Pour le calcul de la taxe proportionnelle, il est fait application d'un coefficient familial qui est de :

— 1 pour les célibataires, divorcés ou veufs sans enfant à charge;

— 1,5 pour les mariés sans enfants à charge (après 3 ans de mariage);

— 2 pour les mariés sans enfant à charge (ayant 3 ans de mariage);

— 2 pour les célibataires ou divorcés ayant un enfant à charge;

— 2,5 pour les mariés ou veufs ayant un enfant à charge;

— 2,5 pour les célibataires ou divorcés ayant 2 enfants à charge;

— 3 pour les célibataires ou divorcés ayant 3 enfants à charge;

— 3,5 pour les mariés ou veufs ayant 3 enfants à charge;

— 3,5 pour les célibataires ou divorcés ayant 4 enfants à charge;

et ainsi de suite en augmentant le coefficient de 0,5 par enfant à charge du contribuable.

Le tableau ci-après donne le montant de la surtaxe progressive pour les revenus variant de 120.000 à 1.220.000 francs, par tranche de 50.000 francs dans les conditions indiquées au tableau.

Montant de la surtaxe progressive pour des revenus variant de 120.000 à 1.220.000 francs par tranches de 50.000 francs

Montant du revenu net	Situation de famille						
	Célibataire (1)	Marié depuis plus de 3 ans (1,5)	Marié depuis moins de 3 ans (2)	Marié avec 1 enfant à charge (2,5)	Marié avec 2 enfants à charge (3)	Marié avec 3 enfants à charge (3,5)	Marié avec 4 enfants à charge (4)
120.000	«	«	«	«	«	«	«
170.000	5.000	«	«	«	«	«	«
220.000	11.000	4.000	«	«	«	«	«
270.000	18.500	9.000	3.000	«	«	«	«
320.000	27.000	15.000	8.000	2.000	«	«	«
370.000	37.000	22.500	13.000	7.000	1.000	«	«
420.000	47.000	30.000	19.000	12.000	6.000	«	«
470.000	57.000	38.500	26.500	17.000	11.000	5.000	«
520.000	68.000	48.500	34.000	23.000	16.000	10.000	4.000
570.000	80.500	58.500	41.500	30.500	21.000	15.000	9.000
620.000	93.000	68.500	50.000	38.000	27.000	20.000	14.000
670.000	105.500	78.500	60.000	45.500	34.500	25.000	19.000
720.000	118.000	88.500	70.000	53.000	42.000	31.000	24.000
770.000	130.500	99.500	80.000	61.500	49.500	38.500	29.000
820.000	144.000	112.000	90.000	71.500	57.000	46.000	35.000
870.000	159.000	124.500	100.000	81.500	64.500	53.500	42.500
920.000	174.000	137.000	110.000	91.500	73.000	61.000	50.000
970.000	189.000	149.500	120.000	101.500	83.000	68.500	57.500
1.020.000	204.000	162.000	131.000	111.500	93.000	76.000	65.000
1.070.000	219.000	174.500	143.500	121.500	103.000	84.500	72.500
1.120.000	234.000	187.000	156.000	131.500	113.000	94.500	80.000
1.170.000	249.000	199.500	168.500	141.500	123.000	104.500	87.500
1.220.000	266.000	213.000	181.000	151.500	133.000	114.500	95.000

LES AGRICULTEURS ET LA REFORME FISCALE

Des agriculteurs et surtout des organisations agricoles soulèvent la question du décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale à l'occasion du projet gouvernemental d'aménagements fiscaux dont la Commission des Finances est saisie.

Nos camarades de la Commission Agricole du Groupe Socialiste à l'A. N. ont rédigé la note suivante :

1. — Coopératives agricoles.

L'article 94 du décret du 9 décembre 1948 portant réforme fiscale, soumettait les coopératives de production, de transformation, de conservation et de vente de produits agricoles au nouvel impôt sur les bénéfices des Sociétés, à raison de la moitié de leurs bénéfices.

Intervenant au nom du Groupe Socialiste, TANGUY-PRIGENT avait obtenu du Gouvernement, au cours de la séance du 23 décembre, la promesse formelle que le projet d'aménagements au décret susvisé rétablirait sur ce point la situation antérieure.

Cette promesse a été tenue par le Gouvernement, puisque l'article 16 de son projet n° 6082, récemment déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale, exonère toutes les coopératives agricoles de l'impôt sur les bénéfices des Sociétés, tout comme elles étaient exonérées précédemment de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Vous

avez donc, sur ce point, entière satisfaction et je m'en réjouis avec vous.

En ce qui concerne les taxes sur le chiffre d'affaires (taxe à la production et taxes sur les transactions) notre Groupe a déposé un important amendement tendant à n'imposer, en aucun cas, ces taxes à une Coopérative agricole véritable que pour les opérations qui entraînent déjà l'imposition aux mêmes taxes d'un agriculteur isolé. Nous considérons avec vous qu'une Coopérative saine est le prolongement de l'exploitation et doit être, juridiquement et fiscalement, assimilée à un exploitant. Vous pouvez compter sur nous pour défendre vigoureusement cet amendement en commissions et en séance publique.

2. — Impôt sur les bénéfices agricoles.

En ce qui concerne l'impôt sur les bénéfices agricoles, nous ne sommes pas encore en mesure de vous donner des renseignements précis en raison du très grand nombre d'amendements déjà déposés. Nous tenons cependant à vous dire, dès maintenant, que nous ne pouvons pas accepter certaines dispositions du projet gouvernemental, notamment :

A) celles qui tendent à augmenter les charges fiscales des petites et moyennes exploitations soumises au forfait au moment même où les prix agricoles baissent tandis que les prix industriels subissent des hausses très lourdes;

B) celles qui auraient pour résultat de créer le désordre, l'arbitraire et la chicane par un bouleversement de l'assiette de l'impôt et la substitution de l'Inspecteur à la Commission départementale pour la détermination du bénéfice imposable.

Dès que les travaux de la Commission des Finances seront plus avancés, nous vous écrirons à nouveau; mais nous avons tenu dès maintenant à vous dire que le Groupe Socialiste défend dans ce domaine comme dans les autres, les intérêt de l'agriculture, sans démagogie, et en tenant compte avant tout de l'intérêt général du Pays.

La vérité sur l'Exploitation des Entreprises Nationalisées

Texte d'une note rédigée

par notre camarade Jean MINJOZ

Député du Doubs au nom du Groupe Socialiste
à l'Assemblée Nationale

Sans vouloir entreprendre une controverse au sujet des nationalisations, mais simplement pour éclairer le public, je tiens à donner quelques précisions sur l'exploitation des entreprises nationalisées pour que les esprits sincères évitent de tomber dans les généralisations hâtives et les dénigrement systématique.

On se plait à dénoncer « le déficit permanent » de ces entreprises et le « coût » des nationalisations. Voici des faits, voici des résultats. Pesez-les avant de juger.

Le secteur chimique nationalisé est dans l'ensemble bénéficiaire. Même les mines domaniales de potasse, la Francolor et les usines de synthèse près des houillères et l'Office national de l'Azote sont florissants.

Le secteur des carburants est bénéficiaires en ce qui concerne l'exploitation du gaz de Saint-Marcet. Les sociétés de recherche du pétrole, étant au stade des recherches, au contraire coûtent cher. Mais qui peut discuter l'intérêt de ces recherches destinées à nous trouver du pétrole français ?

Dans le secteur mécanique les usines Renault sont bénéficiaires depuis la nationalisation.

Les résultats pour le secteur aéronautique sont les suivants : sociétés du Nord et du Centre : bénéficiaires. Celle du Sud-Ouest : équilibrée. Celle du Sud-Est : déficitaire. La S.N.E.C.M.A. est déficitaire de 600 millions pour 1947.

Les banques sont bénéficiaires. Mais les opérations d'assurances sont déficitaires — (la même crise touche les compagnies privées).

Pour les transports : la Compagnie des Transatlantiques est bénéficiaire. Celle des Messageries maritimes, créée récemment, est déficitaire. Ces lignes peu rentables sont cependant nécessaires parce qu'elles desservent les points vitaux de l'Union Française. (Le souvenir des déficits des anciennes compagnies privées n'est peut être pas tellement oublié !).

Air-France accuse un déficit d'un milliard, en quoi elle ressemble aux sociétés analogues de l'étranger.

Le déficit de la S.N.C.F. n'est que de 2,5 % des recettes; pour juger honnêtement ce résultat, il faut tenir compte des travaux effectués, de la hausse des prix, des conflits sociaux, des tarifs demeurés au-dessous du niveau général des prix et au-dessous des tarifs pratiqués à l'étranger. Il faut voir aussi les économies réalisées et le magnifique effort accompli depuis la Libération.

Enfin, pour le secteur de l'Energie, rappelons que les houillères sont en déficit et subventionnées depuis 1941, que le déficit actuel s'explique par les hausses des salaires et les pertes entraînées par les grèves.

Si l'Electricité de France a équilibré son budget depuis la nationalisation jusqu'au 31 décembre 1947, par contre le Gaz de France accuse un déficit de 5 milliards. On espérait que l'Électricité de France couvrirait le déficit de l'exploitation gazière, mais les coupures de courant, la non-rétroactivité des nouveaux tarifs et les hausses des prix ont déjoué ces prévisions et, l'Electricité de France n'a couvert qu'une partie du déficit du Gaz de France.

Il convient de souligner que les tarifs de l'électricité et du gaz sont constamment demeurés à un coefficient plus bas que celui des prix industriels et que le pourcentage d'augmentation est demeuré inférieur au coefficient de majoration des salaires et des prix des produits industriels.

Dans l'ensemble, si l'on examine l'évolution des prix au cours des dernières années, on constate que, contrairement à ce qui s'est passé dans l'ensemble du secteur privé, les prix du secteur nationalisé ne suivirent qu'en partie et avec un très gros retard les hausses découlant des dévaluations, des augmentations de salaires, des hausses des matières premières et de l'outillage. Si les prix des secteurs nationalisés avaient été alignés sur ceux des secteurs privés, les résultats seraient bénéficiaires et couvriraient les amortissements techniques et financiers et pour une large part les dépenses d'équipement et de modernisation. Mais alors d'autres prix auraient monté et nos exportations auraient été compromises...

Ainsi, pour qui considère le problème des entreprises nationalisées dans son ensemble, il n'est pas anormal de penser que certaines entreprises actuellement en déficit peuvent et même doivent être maintenues en activité, le déficit étant réduit par des améliorations permanentes et comblé par les ressources provenant des entreprises bénéficiaires.

LE CALCUL DES FERMAGES

Une loi du 31 décembre 1948, parue au *Journal Officiel* des 3 et 4 janvier 1949, vient de modifier, à partir du 1er janvier de cette année, le mode de calcul des fermages tel qu'il avait été fixé jusqu'à présent par l'ordonnance du 17 octobre 1945 relative au statut juridique du fermage, modifiée par la loi du 13 avril 1946.

Analysons brièvement les dispositions du nouveau texte qui ne comprend d'ailleurs que deux articles.

1° Alors que l'ancienne législation prévoyait que c'était la commission consultative des baux ruraux, existant au chef-lieu de chaque département, qui devait dresser la liste des denrées devant servir de base au calcul du prix du bail et fixer la quantité de ces denrées représentant la valeur locative normale, la loi du 31 décembre prévoit que cette mission incombera au Préfet. Ceui-ci devra demander l'avis de la commission et, si celle-ci ne l'a pas donné dans un délai de deux mois, le Préfet passera outre;

2° L'ancienne législation prévoyait une liste de quatre denrées au maximum de la production régionale ou locale. La nouvelle loi précise : « au maximum quatre pour les cultures générales et quatre pour les cultures spécialisées ».

3° La loi du 31 décembre indique que les quantités de denrées ainsi fixées ne peuvent être supérieures aux quantités représentants en 1939 le prix normal des baux dans la région considérée. Cependant, il pourra être fixé des quantités supérieures ou inférieures à condition que cette exception soit expressément motivée;

4° Le prix de chaque fermage, tel qu'il vient d'être évalué, peut être modifié pour tenir compte, soit des dépenses faites par le bailleur pour améliorer le fonds, soit de la répartiton des charges;

5° Ce prix est réglable soit en nature, soit en espèces, soit partie en nature et en espèces. C'est au moment de la conclusion du bail que les parties choisissent un des modes de paiement ci-dessus;

6° Les parties fixent, comme elles l'entendent, le cours auquel s'effectuera le paiement en espèces;

Si elles ne l'ont pas fait ou si elles n'ont pu s'entendre, la loi décide qu'il s'effectuera au cours moyen calculée d'échéance à échéance exception faite pour les denrées dont le prix est officiellement fixé pour un an : dans ce cas, le prix retenu sera celui en vigueur au jour de l'échéance. C'est le Préfet qui fixe le cours moyen, après avis de la Commission consultative;

7° Cette dernière disposition met fin au système qui avait été maintenu en vigueur jusqu'au 31 décembre 1948, et qui stabilisait les prix des baux à ferme;

8° Les autres prescriptions relatives à la livraison des denrées contingentées ou rationnées, à l'interdiction de comprendre, en sus du prix calculé comme il a été indiqué, aucune redevance, prestation ou service de quelque autre nature que ce soit, sont maintenues;

9° Enfin, la loi du 31 décembre prévoit la possibilité de réviser les prix des baux, dont l'entrée en jouissance a été fixée à une date postérieure au

1er juillet 1948, lorsque le preneur ou le bailleur a accepté, au moment de la conclusion du bail, un prix supérieur ou inférieur d'un dixième à la valeur locative normale;

L'intéressé devra saisir dans les six mois de l'entrée en jouissance le tribunal paritaire.

Celui-ci fixera pour les années futures le prix du fermage suivant les bases indiquées ci-dessus.

Cette possibilité de révision ne s'applique pas aux baux dont le prix résulte d'une adjudication rendue obligatoire par la loi.

Jean MINJOZ :
Secrétaire Législatif du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale.

A PROPOS DE L'INDEMNITÉ PARLEMENTAIRE

Elle revient périodiquement à l'ordre du jour. Les communistes défendent des positions démagogiques. Il ne peut en être autrement.

Nous reproduisons ci-dessous, l'intervention de notre camarade Maurice POIROT, député des Vosges à l'Assemblée Nationale le 30 décembre 1948 (*J.O.* N° 157 page 8151) :

M. le Président. — La parole est à M. POIROT :

M. Maurice POIROT. — M. TOURNE a défendu avec véhémence la position démogogique du Parti communiste et il a prétendu que nous étions vraiment très mal informés sur les conditions de vie des parlementaires communistes.

Je me permettrai de lui répondre que ce sont les parlementaires communistes eux-mêmes qui nous montrent comment ils vivent et je vais vous citer, à cet égard, une anecdote quelque peu suggestive.

Au mois de mars 1946, sept parlementaires partirent en mission d'enquête en Bretagne. L'un d'entre eux s'offrit une couchette de wagon-lit, tandis que ses collègues voyageaient démocratiquement sur les banquettes.

M. Joseph WASMER. — Le nom!

M. Maurice POIROT. — En arrivant en gare de Lorient, nous trouvâmes un chauffeur qui attendait au volant de sa voiture ledit parlementaire. Sans doute pensez-vous que ce parlementaire était le représentant des 200 familles? Pas du tout, c'était le parlementaire communiste.

Quelque peu surpris et curieux de nature, je lui ai demandé comment il pouvait se payer une couchette de wagon-lit...

Mme Germaine FRANÇOIS. — Qui coûtait 100 francs.

M. Maurice POIROT. — Pardon, 900 francs à l'époque... et avoir en même temps voiture et chauffeur. Il me répondit, très sincèrement, je l'avoue, qu'il s'agissait là de frais supplémentaires, que le Parti remboursait.

J'ai poussé l'intérrogatoire un peu plus loin et je lui ai demandé si le parti lui remboursait tous ses frais, même à concurrence de 50.000 francs par mois. Evidemment, me répondit-il.

Nous percevions exactement, à cette époque, 23.412 francs par mois. Avec ses 12.000 francs d'argent de poche, le parlementaire communiste arrivait donc au total de 62.000 francs. La différence était appréciable.

Je comprends qu'il soit facile, dans ces conditions, de faire des sacrifices. Il doit être aussi d'autant plus utile de faire croire à l'ensemble des travailleurs que l'on vit très chichement.

Quant à nous, mes chers collègues, devant l'évidence, nous nous permettons de douter du train de vie parcimonieux des parlementaires communistes. (*Applaudissements et rires à gauche au centre et à droite.*)

Le député communiste en question est M. Robert BALLANGER, député de Seine-et-Oise.

Tout commentaire affaiblirait la valeur de cette déclaration.

Aux lecteurs de Revue Socialiste

UNE PREMIERE VICTOIRE

Une bonne nouvelle pour nos amis, une bonne nouvelle pour le Parti. La **Revue Socialiste** est sauvée! Sur des plans différents, avec des ressources d'une importance fort différente, le Parti vient de prouver qu'il savait sauver quand il le fallait, sa presse quotidienne, hebdomadaire, mensuelle. Notre appel au secours n'est donc pas resté vain; à la suite de l'appel publié il y a quelque temps dans ce même bulletin et des appels individuels lancés à quelques amis dont nous connaissions le dévouement, nous avons reçu le fond de démarrage indispensable.

Que tous soient ici également remerciés quelle que soit la somme qu'ils nous ont apportée.

La **Revue Socialiste** va donc reparaître en ce mois de février. L'important était pour nous de reprendre contact avec nos abonnés, avec nos lecteurs réguliers ou occasionnels. A partir de ce moment nous pouvons dire : la **Revue Socialiste** vivra. Car désormais notre prix de vente sera strictement calculé sur notre prix de revient : de ce côté donc, aucune surprise possible.

Et par prudence nous nous limiterons pour commencer au service des abonnements, renonçant à la vente du numéro trop onéreuse et aléatoire (sauf dans quelques librairies de Paris, et notamment à la Librairie Marcel RIVIERE, 31, rue Jacob) :

SI VOUS VOULEZ LIRE LA REVUE, UNE SEULE POSSIBILITE VOUS EST OFFERTE, L'ABONNEMENT. Vous savez que c'est le seul moyen de vivre avec quelque sécurité pour un périodique. Donc **abonnez-vous sans tarder** si vous voulez recevoir le prochain numéro.

Il y a encore une condition à notre vie : que nos anciens abonnés, sans se laisser décourager par par notre silence de cinq mois, se réabonnent sans défaillance. Mais nous connaissons trop par expérience de deux années et demie leur fidélité pour en douter maintenant. Et ce que nous leur demandons c'est de **SE REABONNER AUOMATJQUEMENT SANS ATTENRE L'AVIS POSTAL** que nous leur envoyons. Ils éviteront ainsi les frais de recouvrement.

Enfin, nous nous permettons de rappeler à nos amis que **LA SOUSCRIPTION RESTE OUVERTE,** que chaque abonnement peut être une occasion de nous apporter une aide supplémentaire en arrondissant la somme. Mais n'oubliez jamais de mentionner le but de votre envoi; nous avons reçu un bon nombre de cotisations de 500 francs, sans que nous sachions s'il s'agit d'abonnements ou de dons.

Abonnement pour la France : 450 francs pour 5 numéros.

Revue Socialiste, 31, rue Jacob, Paris-VIe - C.C.P. Paris, 5462-27.

Coll. Fondation Jean Jaurès

LA VIE INTERIEURE DU PARTI

SECTION D'ORGANISATION

ENTR' AIDE OUVRIÈRE FRANÇAISE

Notre « ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE » se développe favorablement; notre appel pour les listes des nécessiteux futurs bénéficiaires aux colis de l' « AMITIE INTERNATIONALE » a été largement entendu. Nous avons actuellement plus de 5.000 noms — en 3 semaines —; nos Amis doivent se rendre compte du travail que cela donne pour l'établissement des fiches et des demandes de colis.

Nous avons obtenu une licence d'importation de colis de 5 kg. et grâce à l'obligeance et à la bienveillante compréhension de M. le Directeur Général des Douanes, nous avons aussi obtenu la dispense totale de paiement des droits et taxes sur ces colis.

Les premiers wagons sont attendus pour cette semaine. Que nos camarades ne s'impatientent pas, qu'ils profitent du répit qui leur est accordé pour constituer **dans les Fédérations** « L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE » et leurs Sections d'« AIDE AUX FOYERS »; qu'ils nous envoient les noms des responsables fédéraux et locaux et qu'ils préparent les questions qu'ils ont à nous poser sur les diverses branches d'activité de « L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE », savoir :

— Hébergement d'Enfants à l'étranger.
— Echange d'Enfants pour une période de vacances entre nos Amis à l'étranger et les Familles françaises.
— La solidarité avec nos Frères des pays d'Outre-Mer.
— La solidarité avec nos Frères des Pays de l'Est.
— Les Colis de l'AMITIE INTERNATIONALE.
— Les Colonies de vacances d'Enfants.
— Les Colonies de vacances des Adultes.
— Nos Associations Familiales.
— Nos Parrainages d'Enfants et de Vieillards.

Nous rappelons instamment à nos correspondants deux choses importantes :

— qu'il est indispensable d'établir des fiches pour les bénéficiaires des colis;
— qu'ils doivent prévoir, dès maintenant, le départ des « gosses » pour les vacances d'AOUT.

Limitez vos envois de fiches à quelques noms par localités. Inutile de nous envoyer le relevé des bénéficiaires des Bureaux de Bienfaisance ou le relevé de tous Camarades adhérents au Parti. Ce que nous demandons, ce sont les **nécessiteux**, et n'oubliez pas que nous avons en FRANCE 9.000 Sections.

MODELE DE FICHE A REMPLIR

et à adresser à

L'ENTR'AIDE OUVRIERE FRANÇAISE
5, rue Lamartine - PARIS (9e)

NOM et PRENOMS : (Ecrire lisiblement) .....
.....
AGE : .....
PROFESSION : .....
ADRESSE EXACTE : .....
..... gare .....
SITUATION DE FAMILLE : .....
RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS :

Réfugiés - Sinistrés - Malade - Infirme - Famille abandonnée - Orphelins - Economiquement faibles - etc... LE CAS ECHEANT, adresse de *L'AIDE aux FOYERS* ou du CENTRE vers lequel les colis seront expédiés :

.....

Signature et Cachet du Secrétaire de la SECTION : (obligatoire)

NOM de la FEDERATION : (Obligatoire) .....
.....

Veuillez souligner sur vos Fiches Récapitulatives, les NOMS des MEMBRES du PARTI.

AVIS IMPORTANT
POUR LES TRESORIERS DE FEDERATIONS ET SECTIONS

Une note importante sur la « COMPTABILISATION DES J. S. AU SEIN DES SECTIONS ET FEDERATIONS ADULTES » est publié à la rubrique « JEUNESSE SOCIALISTES ».

Les Trésoriers des Fédérations et Sections voudront bien s'y reporter, le lire attentivement et surtout prendre toutes dispositions pour la mettre en application.

ÉCHANGE VACANCES

M. James S. STEWART, 73 Slateford Road, EDIMBOURG 11, ECOSSE, me demande d'organiser un échange pour les vacances entre lui-même et sa Femme et un Couple français de 30 à 40 ans.

L'idée semble être que M. STEWART désirerait recevoir le Couple français pendant le « FESTIVAL D'EDIMBOURG » — en août —, sans autres frais que le coût du voyage, et qu'ils passeraient eux-mêmes une quinzaine à PARIS — dans les mêmes conditions — au début d'août.

Mme STEWART est Conseillère Municipale d'EDIMBOURG et M. STEWART est un organisateur des « TRADE UNIONS » (Syndicats).

Il est ainsi possible d'établir une atmosphère de fraternité socialiste entre plusieurs camarades.

Note du Bureau National du Parti aux Membres des Commissions Nationales

PARIS, le 13 JANVIER 1949.

CHERS CAMARADES,

A l'aube de la Nouvelle Année 1949, *je tiens à vous marquer tout particulièrement ma satisfaction pour le travail que vous avez accompli en* 1948, *et pour le plan de travail que vous m'avez soumis pour* 1949.

Il serait vain de nier toutes les difficultés qui nous restent à surmonter. Sachez que je ne les ignore pas et qu'avec moi, le Bureau du PARTI et le COMITE DIRECTEUR comprennent les efforts et la patience que les Militants doivent consacrer à l'organisation du Parti, dans des conditions politiques et matérielles difficiles.

Nous pouvons espérer en des temps meilleurs, grâce à votre dévouement et à votre tenacité.

Je tiens à vous remercier et à vous demander de prolonger votre effort vers l'organisation départementale. Qu'il me soit permis de souhaiter que nous puissions rapidement resserrer les liens qui unissent nos Amis et Simpathisants du Parti disséminés dans toutes vos organisations ou mouvements.

A ce sujet je pense qu'il vous sera possible de dresser la liste de ceux d'entre eux qui ont des responsabilités nationales et régionales, et de me la faire parvenir au centre du Parti, dans un délai assez court.

En terminant, je vous présente pour Vous et votre Famille mes meilleurs Vœux, et je vous prie de croire Chers Camarades, à mes sentiments les meilleurs.

Guy MOLLET :
Secrétaire Général
du Parti Socialiste S.F.I.O.

LE 27 JANVIER 1949.

Monsieur Guy MOLLET :
Secrétaire Général
du Parti Socialiste S.F.I.O.
12, cité Malesherbes,

PARIS.

CHERS CAMARADES,

Je reçois la note adressée à tous les Membres des Commissions Nationales à l'occasion de la nouvelle année, et javoue avoir été très sensible à votre aimable pensée.

Je ne puis préjuger de ce que pensent mes collègues des autres Commissions Nationales, mais pour ma part, en tant que Responsable de la Commission Nationale des Associations Familiales, je dois avouer que les difficultés que je rencontre parmi les Camarades pour leur faire comprendre l'utilité et l'intérêt que représentent pour notre Parti ces Associations, sont telles, que malgré ma ténacité qui est grande, j'aurais abandonné la lutte si je n'avais auprès de vous et de Georges BRUTELLE, trouvé une large compréhension.

Je dois dire également qu'au sein de notre Commission tous mes Camarades, hommes et femmes, sont animés du grand désir de voir nos efforts couronnés de succès non pas tant pour notre satisfaction personnelle, que pour le plus grand bien du Parti; nous sommes vraiment une équipe homogène et c'est plaisir de travailler ensemble. Nous allons redoubler d'efforts avec le ferme espoir que lors du prochain Congrès, vous pourrez, ainsi que Georges BRUTELLE, démontrer aux Camarades rassemblés, que malgré les difficultés des temps actuels, le Secrétariat n'a pas négligé, bien au contraire, le Plan Social d'une importance si capitale.

A mon tour, en mon nom et au nom de mes Camarades de la Commission, nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour vous et tous ceux qui vous sont chers,

Et veuillez croire, cher Camarade, à mes sentiments les meilleurs.

Lucienne BRET :
Responsable de la Commission Nationale
des Associations Familiales.

Nous avons reçu de nombreuses lettres semblables, émanant de toutes nos Commissions Nationales et notamment des Anciens Combattants, Prisonniers de Guerre et Victimes de la Guerre, des Sports, Loisirs, Jeunesses, de la Coopération, Consommateurs, etc...
cipale industrie de la région.

NE COMPLIQUONS PAS DES CHOSES SIMPLES

1° Les Sections d'organisation fédérale comme la Section Nationale ne sont pas des Commissions;

2° « Section d'organisation » est l'expression qui désigne l'ensemble des Commissions de Travail;

3° Voici des schémas types de Sections d'organisations dans les Fédérations.

GROSSE FEDERATION

1 Secrétaire désigné par le Bureau fédéral

- Commission Agricole
- Commission : Anciens Combattants, Prisonniers, etc...
- Commission : Coopération.
- Commission : Sports-Loisirs.
- Commission : Artisans, Commerçants.
- Commission d'Action Féminine.
- Bureau des Jeunesses Socialistes.
- Entr'aide ouvrière française.
- Aide aux foyers.

Commission administrative des G. S. E. Un Secrétaire

- Union départementale mineurs G.S.E.
- Union départementale cheminots G.S.E.
- Union départementale postiers G.S.E.
- Union départementale métallos G.S.E.
- Groupe J. Jaurès.
- Union départementale bâtiment G.S.E.
- Union départementale textile G.S.E.
- Groupes isolés G.S.E.

La liste des Unions Départementales G.S.E. n'est citée qu'à titre d'exemple, elle peut évidemment variée selon les Fédérations.

FEDERATION DE MOYENNE IMPORTANCE

Une Commission administrative des G. S. E.

- Une commission entr'aide ouvrière française. Aide aux foyers.
- *Un responsable* aux questions : Anc. Combattants, Prisonniers.
- *Un responsable* : Sports-Loisirs.
- Bureau Jeunesses Socialistes.
- Bureau d'Action Féminine.
- *Un responsable* : Coopération. Commission Ad. G.S.E.
- Union fonctionnaires G.S.E.
- Groupe Jean Jaurès.
- Union métaux ou principale industrie.
- Groupe d'isolés G.S.E. etc...

Chaque responsable peut toujours être en rapport avec plusieurs correspondants, si possible il forme une petite Commission.

La liste des Unions départementales professionnelles n'est pas limitative ou s'attachera, plus particulièrement, a centraliser les ouvriers de la prin-

PETITE FEDERATION

Un Secrétaire à l'organisation doit toujours être désigné.

Le nombre des responsables par centre d'activité sera moins élevé, chacun d'entre eux pouvant être chargé de suivre plusieurs centres à la fois.

Un responsable sera toujours désigné pour tout centre d'activité particulièrement important dans la région : citons J. S. - Action féminine - Œuvre d'entr'aide - Groupe Jean Jaurès - G.S.E., ces activités devront, dans tous les cas, avoir un responsable.

Important

N'oubliez pas d'envoyer le nom et l'adresse de votre Secrétaire de Section Fédérale d'organisation au Secrétariat du Parti, 12, cité Malesherbes.

A L'ATTENTION DES LOCATAIRES

De nombreuses réclamations de protestations doivent vous parvenir.

Il faut empêcher nos amis, nos camarades de se réclamer de la *Fédération* ou de la *Confédération des Locataires*, c'est un organisme para-politique dans les mains des staliniens.

Orientez vos correspondants VERS L'UNION CENTRALE des Locataires, présidé par notre ami Gautherie. Créez vos groupes de locataires, adressez la correspondance, 85, rue Mademoiselle, Paris 15e arrondissement.

La Commission des Locataires, Habitat, Petits Propriétaires.

CORRESPONDANTS SOCIALISTES A L'ÉTRANGER

Il est souvent constaté que nos Militants tout préoccupés par la situation politique générale s'intéressent beaucoup plus aux problèmes que soulèvent l'action parlementaire et l'action gouvernementale et qu'ils n'attachent plus suffisamment de prix aux problèmes d'organisation que pose l'acti-

vité du Mouvement Socialiste. Les Membres des Partis Socialistes d'autres pays qui connaissent la vie de notre Parti soulignent généralement ce fait très dangereux.

Depuis un certain nombre de mois, nous nous efforçons de ramener le maximum de Camarades au souci de l'organisation. Nous rencontrons dans cette action de grandes difficultés et il nous semble utile de faire prendre conscience à la plupart des nôtres de l'importance que revêtent les problèmes d'organisation dans les Partis Frères.

Il nous a semble utile d'établir des échanges entre Militants des Partis Frères. Echanges de correspondance d'abord, qui permettront à chacun de concevoir qu'il existe des formes d'organisation différentes de celles dans lesquelles nous avons trop tendance à nous cristalliser.

Notre but n'est pas d'arriver à copier les autres, mais de parvenir par la connaissance de leurs efforts et des résultats qu'ils obtiennent à nous enrichir de leur expérience.

Nous allons nous efforcer d'abord d'établir ces échanges avec nos Camarades du LABOUR. Il nous sera sous peu possible d'établir des correspondances de Section à Section et de Fédération S.F.I.O à organisation locale correspondante au LABOUR. A cet effet, nous prions nos Fédérations de s'intéresser tout particulièrement aux notes ci-jointes.

MODELE DE FICHE A TRANSMETTRE AUX SECTIONS
ET NOUS RETOURNER DUMENT REMPLIE A LA SECTION D'ORGANISATION

FICHE A REMPLIR PAR LA SECTION D'ORGANISATION

en vue d'obtenir un correspondant socialiste à l'Etranger

A RETOURNER AU PARTI

Section d'Organisation

1° **A FEDERATION :**

NOM et ADRESSE (1) .....

.....

QUALITE ou PROFESSION .....

.....

RESPONSABILITE FEDERALE DU CORRESPONDANT .....

Précisions sur la Région où réside le Correspondant :

	(2)	Proportion (3)
— INDUSTRIELLE	Textile Sidérurgie Métallurgie	
— AGRICOLE	Maraîchers Grosse Culture Divers (Préciser) Laiteries-Elevage Vinicole	
- Pêcheries Conserveries Climatisme.		

POUVEZ-VOUS :

— Recevoir des lettres en ANGLAIS ? (2)
— Ecrire des lettres en ANGLAIS ? (2)
— Désirez-vous écrire et recevoir seulement en FRANÇAIS.

(1) Ecrire lisiblement ;
(2) Répondre par OUI ou par NON ;
(3) Par rapport à l'ensemble économique de la Région.

POUR LES SECTIONS OU CORRESPONDANTS INDIVIDUELS

NOM et ADRESSE (1) .....

.....

QUALITE ou PROFESSION .....

.....

ANCIENNETE dans le PARTI .....

RESPONSABILITE dans le PARTI .....

ou dans LES MOUVEMENTS EN DEHORS DU PARTI (2) .....

— JEUNESSES.
— GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISES.
— ORGANISATION ANCIENS COMBATTANTS.
— ASSOCIATIONS FAMILIALES, SPORTIVES.
— DEFENSE DES LOCATAIRES.
— ŒUVRES SOCIALES, CULTURELLES, COOPERATIVES.
— SYNDICATS.
— LOISIRS.

POUVEZ-VOUS :

— Recevoir des lettres en ANGLAIS ? (2)
— Ecrire des lettres en ANGLAIS ? (3)
— Désirez-vous écrire et recevoir seulement en FRANÇAIS ? (3)

(3) Répondre par OUI ou par NON.
(1) Ecrire lisiblement ;
(2) Rayer les mentions inutiles ;

LE COMITÉ DE DÉFENSE DE L'AÉRONAUTIQUE

Nous avons avisé directement les Camarades intéressés de la constitution du Comité National de Défense de l'Industrie de l'Aéronautique composé

de parlementaires, de Délégués Groupes Socialistes d'Entreprises, et des Membres du Secrétariat du Parti.

Deux réunions de ce Comité ont permis d'établir un programme de travail qui fut soumis au Président RAMADIER par une Délégation désignée.

De nombreuses questions furent soumises au Président en ce qui concerne notamment : l'épuration des cadres, la garantie d'emploi du petit et moyen personnel, les conditions des licenciements futurs, et les moyens du Ministre de la Défense Nationale, la reconversion, le financement, etc...,

Les inquiétudes de nos Camarades sur ces nombreux sujets sont légitimes et le Comité s'efforce d'obtenir des réponses précises susceptibles de permettre d'envisager l'avenir en toute conaissance de cause.

Une Délégation a été également reçue par les Rapporteurs des diverses Commissions chargées des projets de réorganisation; dès que nous serons en mesure de compléter les informations déjà envoyées, nous établierons un nouveau procès-verbal que nous enverrons à chacun des Groupes Socialistes d'Entreprises intéressés.

Nous nous excusons auprès de nombreux Camarades des usines nationalisées de l'aviation et des services annexes de n'avoir pu leur faire parvenir le compte rendu de nos travaux.

Tous ceux, que la question intéresse, voudront bien nous le faire connaître et tous nos G.S.E. doivent, dès maintenant, nous faire parvenir les **observations particulières** (la documentation générale est déjà en notre possession), intéressant leur entreprise. Nous préférons les rapports d'entreprise — voir même de Société — que les rapports d'atelier. Signaler spécialement des **faits précis** concernant la politisation des entreprises, et les mesures de garantie que vous désirez en cas d'éventuel licenciement.

Nous ne saurions trop recommander à nos amis de faire revivre leur Groupe socialiste d'entreprise dans les formes voulues par la réorganisation du Parti, dont les statuts dans le présent numéro du *BULLETIN INTERIEUR* vous seront communiqués par votre Secrétaire de Section.

P. *La Commission Nationale*
des Groupes Socialistes d'Entreprises :
A. BREL.

N.B. — Aujourd'hui même 15 février, nous avons été reçu par un représentant du Ministère du Travail. Nous avons pris l'engagement de lui soumettre, à bref délai, un statut du Personnel des Usines nationalisées, et surtout un protocole ou une convention collective sur les futurs licenciements et leurs garanties vis-à-vis du Personnel. Nous voulons, notamment, la création d'une Commission d'Appel.

Nous remercions particulièrement TOULOUSE de son travail sur les statuts du Personnel. Que nos GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISES se reforment et notre travail aura immédiatement ses répercussions sur la dépolitisation des usines d'aviation.

REPOS & LOISIRS

LA COTE-D'AZUR

Séjour soit à NICE
« « à MONTE-CARLO au choix
« « à MENTON

Un magnifique voyage qui permettra à nos adhérents de connaître toutes les localités comprises entre NICE et la frontière italienne (Nice, Villefranche, Beaulieu, Le Cap-Ferrat, Cap d'Ail, la principauté de Monaco, le Cap Martin, Roquebrune et Menton) et de faire les excursions les plus réputées de cette merveilleuse région.

Ils pourront adopter comme lieu de séjour :

Soit NICE, la grande ville avec sa splendide promenade des Anglais, bordant l'incomparable baie des Anges, et les distractions les plus variées qu'elle offre à ses visiteurs.

Soit MONTE-CARLO, la plus éblouissante station de cette partie de la Côte, son célèbre Casino; son jardin, son port, ses plages.

Soit MENTON, le lieu de séjour idéal pour le repos, dans un cadre merveilleux (une plage splendide et étendue, le voisinage immédiat des montagnes).

Se renseigner à Repos et Loisirs pour les prix et durée du séjour : 142, rue Montmartre - Paris. — Tél. : CENtral 21-00.

SÉJOUR DE 10 JOURS SUR LA COTE BRETONNE

Pour leurs vacances de Pâques, nos adhérents peuvent choisir l'une des 3 stations balnéaires suivantes parmi les plus réputées de la Côte Bretonne où, dès le printemps, la température est excetionnellement douce :

— Départ de Paris : le jeudi 14 avril (soir).
— Retour à Paris : le lundi 25 avril (matin).

Prix Forfaitaire (au départ de Paris)	avec billet S.N.C.F. comportant réduction de 30 %	avec billet S.N.C.F. à plein tarif
Pour St-MALO — PARAME	6.970. »	7.800. »
Pour St-QUAY ..	8.660. »	9.560. »
Pour PORNICHET ..	8.570. »	9.435. »

CES PRIX COMPRENNENT :

— Voyage en chemin de fer IIIe Classe au départ de Paris et retour.
— Pension complète à l'hôtel : chambre, 3 repas, service et taxes. (Boisson non comprise.)
— Premier repas compris : déjeuner le jour de l'arrivée.
— Dernier repas compris : dîner le jour du départ pour le retour.

G. S. E.

Instructions sur les Groupes de Travail d'Entreprises ou d'Administrations

Dès qu'il existe dans une Entreprise ou Administration trois Membres du PARTI, ils doivent se constituer en un GROUPE de TRAVAIL d'ENTREPRISE.

La Section locale du PARTI doit veiller à la création des GROUPES de TRAVAIL. Elle y consacre ceux des Membres de la Section dont l'activité peut se déployer le plus facilement sur ce plan.

La Section agit sur les GROUPES de TRAVAIL, en profitant de toutes les circonstances pour orienter et centraliser l'action politique du PARTI.

Statuts des Groupes Socialistes d'Entreprises

ARTICLE PREMIER. — Les GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISES groupent sur le lieu du Travail (ateliers, usines, magasins, bureaux, etc... ou sur le plan professionnel) le GROUPE de TRAVAIL D'ENTREPRISE ou D'ADMINISTRATION, et les Sympathisants Socialistes, étant entendu que les demandes d'admission seront soumises au GROUPE de TRAVAIL et D'ENTREPRISE.

ART. 2. — Les GROUPES de TRAVAIL et les GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES sont des organes de propagande au service du PARTI, ils ne font pas double emploi avec les Sections qui restent seules qualifiées pour délibérer en vue de déterminer sa politique.

ART. 3. — **Les tâches de ces GROUPES sont triples, ils doivent :**

a) **Propagande :** Reprendre les mots d'ordre du PARTI, en diffuser la pensée, étendre sont influence;

b) **Travail :** Renseigner le PARTI, sur les grands courants d'opinion qui se font jour dans les masses populaires et sur les revendications d'ordre politique formulées par les Travailleurs. Ils doivent en outre fournir au PARTI toute la documentation sur la marche des entreprises ou professions dont ils font partie, dans la mesure où sont mises en cause la vie économique du Pays en général, et les décisions que le PARTI peut être appelé à prendre dans ce domaine.

c) **Etudes :** Eduquer politiquement, économiquement et socialement les militants et sympathisants afin de les mieux armer pour l'action dans le cadre même de leur entreprise ou de leur profession.

ART. 4. — TOUT MEMBRE des GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES a pour devoir d'être syndiqué.

En aucun cas, le GROUPE SOCIALISTE d'ENTREPRISE ne doit jouer le rôle d'une Section Syndicale. Il ne lui appartient pas, en outre, d'intervenir dans la vie syndicale, ses militants ayant pour devoir de s'attacher au respect de l'indépendance des organisations syndicales.

ART. 5. — La Section donne aux GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES l'appui le plus complet; elle aide, matériellement, à la diffusion de la propagande écrite, elle met à leur disposition, gratuitement, les salles de permanence et le matériel dont elle dispose pour l'organisation des réunions et de la propagande, et prête le concours de ses orateurs locaux.

Coll. Fondation Jean Jaurès

Un Responsable des GROUPES de TRAVAIL est désigné par la Section Locale.

Quand le nombre des Membres du PARTI excède une trentaine, le GROUPE de TRAVAIL peut se diviser en GROUPE d'Atelier, de Service, etc...

Dans le cas qui précède, les GROUPES de TRAVAIL sont réunis au sein de la Section Locale par le Bureau de la Section.

Le GROUPE de TRAVAIL ne saurait avoir d'autres organismes de gestion ou d'admnistration que la Section.

Les contacts et actions politiques ne peuvent s'engager sur le lieu du travail avec d'autres organisations politiques que par le truchement du GROUPE de TRAVAIL, sous le contrôle direct de la Section.

Les Fédérations Socialistes doivent procéder à la mise en place d'une section d'organisation dirigée par un Membre du Bureau Fédéral et contrôlée par ce Bureau.

Elles forment au sein de leur C. A. Fédérale de leur Section d'Organisation, une Commission Administrative chargée des G. S. E. et des questions ouvrières (Décisions de Congrès Décembre 47) et pour se conformer à l'article 12 du Règlement Général du PARTI.

A l'échelon National, une Commission dite des :

ART. 6. — Les Membres des GROUPES de TRAVAIL assurent la liaison entre la Section et les GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES.

ART. 7. — Dans les Usines, Entreprises, Administrations, comportant plusieurs ateliers, établissements ou services importants, il peut être créé — après avis de l'Union Départementale — des GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES distincts par ateliers, etc... etc.

ART. 8. — Les Responsables des GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES constitués, selon l'article 7, sont rassemblés par entreprise, atelier, service, etc..., sur le plan local par la Commission Exécutive de Section.

Il en est de même, lorsqu'il existe, dans la localité, plusieurs petites entreprises qui peuvent être groupées en un GROUPE SOCIALISTE d'ENTREPRISE.

ART. 9. — Chaque GROUPE SOCIALISTE est administré par un Bureau et une Commission Administrative. Le Bureau comprenant : un Secrétaire (éventuellement un Secrétaire-Adjoint), un Trésorier. Ces Membres sont désignés chaque année au suffrage direct par le GROUPE de TRAVAIL d'ENTREPRISE et pris dans son sein. (Le vote justifié par correspondance est admis.)

ART. 10. — Les conflits de toutes sortes qui peuvent surgir au sein des GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES, soit à l'occasion d'élection, soit pour tous autres cas, sont arbitrés par les Unions Départementales Professionnelles qui prennent l'avis de la Section Locale. Ces décisions sont soumises à la ratification du Bureau Fédéral du PARTI.

ART. 11. — Les GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES s'interdisent toute action politique, **en dehors de celle tracée par le PARTI.** Cette interdiction **s'étend aux Publications** politiques.

UNION DEPARTEMENTALE PROFESSIONNELLE

ART. 12. — Les GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES sont groupés départementalement par branches d'industrie ou d'administration.

ART. 13. — L'Union Professionnelle constituée selon l'article 12 est administrée par un Bureau composé d'un Secrétaire, d'un Trésorier et d'un Secrétaire à la Propagande élus chaque année par, et parmi les Membres du Parti des G.S.E. Les Groupes dont l'importance ne permettra pas la constitution en Union Départementale Professionnelle seront rattachés directement à la C.A. Fédérale des G.S.E.

ART. 14. — La C.A. Fédérale chargée des G.S.E. est composée de représentants délégués des Unions Professionnelles et des Membres désignés par la C.A. Fédérale. La C.A. Fédérale des G.S.E. doit ratifier les décisions prises par les Unions et viser toutes publications, et écrits, édités par ces Unions. Le Bureau de la C.A. Fédérale est chargée de la répartition des cartes et des timbres, aux Unions Professionnelles.

Les Unions Départementales Professionnelles assurent elles-même la ventilation de leur matériel de cotisation à travers leurs Groupes.

COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE ET UNION NATIONALE PROFESSIONNELLE

ART. 15. — Sur le Plan National, les Unions Départementales correspondent avec les Unions Nationales Professionnel-

QUESTIONS OUVRIERES et de la FONCTION PUBLIQUE,
est constituée, elle est composée de cinq Membres du Comité Directeur qui pourront s'adjoindre autant de Membre qu'ils le désireront et constituer autant de Sous-Commissions que de besoin.

Les Fédérations et Sections doivent fournir au Bureau des Unions Départementales les noms des Adhérents du PARTI travaillant dans les Entreprises ou Administrations envisagées.

Les GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES non constitués en Unions Professionnelles seront fournis en matériel par la C.A. Fédérale des G.S.E. prévue à l'article 13.

Les Membres des GROUPES de TRAVAIL ne sont pas astreints au paiement de la cotisation GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES, ils doivent recevoir la carte GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES gratuitement, sur présentation de leur carte du PARTI à jour de ses cotisations.

Il va de soi, que les cotisations GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES étant minimes, les Membres des GROUPES de TRAVAIL peuvent en acquitter le montant s'ils le désirent.

Les timbres trimestriels des GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES ne peuvent être délivrés que contre paiement sous peine de rendre illusoire tout contrôle.

Aussi les Membres des GROUPES de TRAVAIL s'abstiendront-ils de solliciter gratuitement les timbres en attendant que leur soit remis le feuillet prévu par les décisions du Congrès qui en tiendra lieu.

Le GROUPE de TRAVAIL ne peut être dissous que conformément aux règles qui régissent le PARTI dans son règlement intérieur.

les. Ces dernières sont administrées par un Bureau composé de : Un Secrétaire, et un Trésorier.

ART. 15 *bis*. — Pour diriger l'organisation des G.S.E. et des Groupes de Travail d'Entreprises, il est créé sur le Plan National par le Comité Directeur, la Commission Nationale des questions ouvrières, composée de 5 Membres du Comité Directeur et de 10 à 20 Membres, pris parmi les Membres des Unions Nationales ou Départementales, ou des techniciens des questions ouvrières, sociales et économiques. Cette Commission s'administre comme elle l'entend. Elle fixe chaque année le prix de vente du matériel des Unions Nationales aux Unions Départementales Professionnelles.

COTISATIONS.

ART. 16. — La carte annuelle d'Adhérent et les timbres trimestriels sont fournis chaque année aux Commissions Administratives Fédérales des GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES chargées de leur répartition, conformément à l'article 14.

Le prix de vente en est fixé chaque année par la Commission Nationale des Questions Ouvrières prévue à l'article 15 *bis*.

La cotisation des GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES est facultative pour les adhérents des Groupes de Travail à jour de leur cotisation au PARTI. Elle est due par tous les autres Membres G.S.E. suivant les taux arrêtés par les Commissions Administratives Fédérales G.S.E.

Les GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES non constitués en Union Professionnelle, comme il est dit à l'article 13, seront fournis en matériel par la Commission Administrative Fédérale des GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES.

ART. 18. — Les ressources des Unions Nationales sont assurées par une répartition des sommes encaissées par le Trésorier Général du PARTI, sur la vente du matériel aux Commissions Administratives Fédérales GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES.

Cette répartition sera faite par les soins de la Commission Nationale des Questions Ouvrières et GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES.

DISSOLUTION.

ART. 19. — Les Commissions Administratives ou Commissions Exécutives des Fédérations, peuvent prononcer la dissolution d'un GROUPE SOCIALISTE d'ENTREPRISE. Appel peut être interjecté à cette décision devant le Congrès de la Fédération.

La Commission Nationale peut proposer au COMITE DIRECTEUR, la dissolution des Unions Départementales.

ART. 20. — Les C.A. National des GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES pourra accorder, sur demande, toutes dérogations au présents statuts.

Groupes Socialistes d'Entreprises

La place nous fait défaut pour répondre à tous les Camarades qui nous ont manifesté leurs inquiétudes au sujet de la vie des GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISES.

Ces GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISES qui ont coûté tant de peine à ceux qui les ont constitués et maintenus dans des circonstances difficiles seraient-ils menacés de disparitions ?

On ne peut le penser, et, quoiqu'on en dise, le Parti n'a jamais eu cette intention. Si le Comité Directeur a dû en 1948 se priver du concours de beaucoup de Camarades Délégués aux GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISES, c'est pour des raisons strictement financières mille fois exposées déjà.

Cela dit, il nous faut regarder les choses en face, et ne pas nous gargariser de mots. Ce ne sont pas les mesures financières qui sont les plus responsables de la situation dans laquelle se trouve nos GROUPES SOCIALISTES d'ENTREPRISES. C'est d'une part, la cassure nette qui s'est produtie au lendemain de la constitution de « FORCE OUVRIERE ». Non pas que tous nos cadres G. S. E. soient rentrés dans le Mouvement Syndical mais bien parce que nos G.S.E. avant décembre 1947, étaient presqu'exclusivement axés dans l'opposition qui dans les ateliers, dans les bureaux, dans les Ministères était centrée par les G.S.E. s'est déplacée vers F.O. et avec elle l'intérêt du Mouvement G.S.E. a souvent disparu.

Cette situation s'est posée en décembre 1947, au moment même où le Parti engage sa réorganisation sur la base de sa propagande sur les lieux du travail.

Le Groupe de Travail d'Entrerise n'a jamais été bien compris des Camarades — ou on n'a jamais voulu le comprendre —, car en fait, il est simple et les statuts G.S.E. que nous publions par ailleurs et les instructions sur les Groupes de Travail d'Entreprise permettront à tous, Adhérents, Sections, Fédération, de rejoindre la place qui leur est indiquée.

Mais les statuts s'ils sont indispensables, sont bien peu de chose si on ne les applique pas. Et pourtant, en résumé que veut-on ?

Les Socialistes d'une même Entreprise, d'un même chantier, d'une même administration, etc... sont réunis **entre eux**, dans un Groupe **dit de Travail d'Entreprise.**

Les Socialistes peuvent admettre dans ce Groupe des sympathisants, des Amis : ce Groupe élargi s'appelle « GROUPE SOCIALISTE D'ENTREPRISE », le Groupe de Travail en forme, en principe le Bureau.

Dans une même branche industrielle ou administrative, et par département, l'ensemble des délégués (Groupe de Travail et Groupe Socialiste d'Entreprise, forme une Union départementale professionnelle et les délégués, de ces Unions, forment avec les Représentants désignés par le Bureau Fédéral la Commission Administrative des G.S.E.

Les UNIONS NATIONALES, qui groupe des délégués des Unions départementales, sont représentées auprès du PARTI par la Commission Nationale Ouvrière avec 5 Membres du Comité Directeur.

La Commission Administrative Fédérale des G.S.E. constitue l'une des branches de la Section d'organisation que chaque Fédération doit mettre en place et, en conséquence, cette C.A. est contrôlée par le responsable de la Section d'organisation ou son adjoint.

Combien de fois nous avons entendu nos Amis se plaindre d'être isolés, alors qu'ils se savaient nombreux, au sein de leur usine, ou de leur Bureau; le Parti a voulu leur donner un moyen de continuer l'action de la Section sur le lieu du Travail, et la possibilité de faire connaître aux Commissions spécialisées les revendications particulière réunies sur l'ensemble d'une branche industrielle, commerciale ou administrative.

Les modifications les plus importantes aux nouveaux statuts G.S.E. sont :

1° L'organisation véritable des G.S.E. par branche industrie ou administration;

2° L'obligation pour les Membres du Parti de créer le Groupe de Travail;

3° La carte à 4 timbres trimestriels.

Les fournitures seront vendues chaque année par les soins des Unions Nationales aux C.A. Fédérales des G.E.S.; **celles-ci décideront du prix de vente** que les Unions départementales professionnelles devront pratiquer **envers les adhérents des G.S.E.** Il est recommandé de ne pas fixer de cotisations trop lourdes, tout en laissant à chacun le soin d'aider son Groupe ou son union dans la mesure de ses moyens.

A ce sujet, il est rappelé, que suivant les décisions de Congrès, la cotisation des Membres des Groupes de Travail (c'est-à-dire **des Membres du Parti adhérents aux G.S.E.**) est **facultative**, il est recommandé, toutefois dans ce cas, **de prendre au moins la carte** annuelle.

Le prix des **fournitures aux C.A. Fédérale des G.S.E.** a été fixé pour 1949 à :

5 francs pour les cartes,
5 francs par timbre trimestriel

par la Commission Nationale Ouvrière.

Dès maintenant, chaque fédération doit comprendre l'importance des Commissions Administratives Fédérales des G.S.E.

Les Unions départementales professionnelles se constitueront au fur et à mesure que les groupes renaîtront.

Les timbres et les cartes sont à votre disposition au Siège du Parti. 12, cité Malsherbes, Paris (9°).

Inutile de dire : tous au travail. Mais que les

Fédérations commencent à organiser leurs Unions, que les GROUPES SOCIALISTES D'ENTREPRISES nous écrivent tout de suite et, pour le reste, nous sommes persuadés de franchir une étape dans ce domaine. 1949 verra tous les éléments du Parti rassemblés sur le lieu de travail à quelques Syndicat qu'ils appartiennent pour opposer un front uni à tous les démagogues cléricaux et staliniens, et aux Patrons de Combat.

La Commission Nationale
des Groupes Socialistes d'Entreprises.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉLUS MUNICIPAUX & CANTONAUX

COMMUNIQUÉ :

Une circulaire du Secrétariat général alerte ces jours-ci les Secrétaires fédéraux, au sujet de la Fédération des Elus socialistes et de son organe, l'*Elu Socialiste*.

Voici quelques précisions supplémentaires :

Une vingtaine de Fédérations seulement, en 1948, ont fait leur devoir et opéré le recouvrement de la cotisation de 2 % demandée sur leurs indemnités aux maires et adjoints, en vertu d'une décision du Congrès de Lyon.

Les autres, en dépit de nombreux rappels, sont restées totalement inactives. On relève malheureusement dans cette seconde catégorie de très grosses Fédérations comptant un grand nombre de municipalités.

Il est édifiant de donner des chiffres qui montrent que des efforts réels ont été faits par certains camarades, alors que l'inertie des autres a été complète.

Quelques exemples à suivre :

Le Nord a versé	50.000	francs
Le Pas-de-Calais	25.000	«
L'Aude	20.000	«

Des départements comptant peu de maires socialistes, comme l'Ille-et-Vilaine, le Rhône, les Vosges, ont tenu à verser chacun 5 à 6.000 francs.

Quelques exemples à ne pas suivre :

Les Bouches-du-Rhône ..	versement :	néant.
La Haute-Garonne	«	néant.
La Haute-Vienne	«	néant.

Pour ne citer que trois départements où les mairies socialistes sont particulièrement nombreuses, et qui auraient pu facilement contribuer à l'effort demandé à tous.

Dans certaines régions, nos maires, par crainte de la campagane démagogique menée par le R.P.F. d'une part, et par M. Georges Delamare à la Radio, d'autre part, ne touchent pas leurs indemnités ou ne la touchent que partiellement, et en tirent prétexte pour ne pas verser leurs cotisations.

Les maires socialistes sont peu nombreux en Haute-Loire. Nous souhaitons ardemment que leurs effectifs s'accroissent et qu'ils puissent plus tard constituer un puissant groupement. Toujours est-il que pour l'instant, il n'y a pas d'Union des maires socialistes de ce département. Le camarade secrétaire fédéral de la Haute-Loire en tire la curieuse déduction suivante : il n'y a pas lieu de percevoir la cotisation nationale décidée par le Parti !

Voilà pourquoi, au moment où nous nous lançons dans une bataille électorale, l'organisme qui devrait et voudrait fournir le plus grand appui aux candidats, la Fédération des Elus Socialistes, se trouve complètement démunie de ressources.

Voilà également pourquoi, si les abonnés à l'*Elu Socialiste* attendent comme chaque année plusieurs mois pour adresser les 100 francs de leur abonnement, cette publication après tant d'autres, disparaîtra. Et il n'y aura plus aucun organe pour servir de trait d'union entre les milliers de maires et conseillers généraux du Parti qui possède en France le plus d'élus municipaux et cantonaux !

Ne vous encombrez pas de grandes commissions. Créez des petites équipes efficaces. Il n'est pas nécessaire que vous ayez le même nombre de commissions que sur le plan national. Un seul Camarade peut suivre plusieurs secteurs d'activité dans les petites Fédérations.

Avez-vous un responsable à l'organisation dans votre Fédération ? La vie de tous les milieux doit être suivie, l'influence du Parti doit pénétrer partout. Chaque Fédération, chaque Section doit s'organiser pour cela.

- Femmes Socialistes -

Activité de la Commission Féminine Nationale

JOURNAL DE LA FEMME SOCIALISTE.

L'activité de la Commission Féminine a porté, en premier lieu, sur l'amélioration et la diffusion du Journal de la Femme Socialiste.

Après trois mois d'efforts, les résultats s'annoncent satisfaisants, les abonnements et réabonnements arrivant régulièrement et, si les responsables féminines fédérales font encore un peu de propagande dans leurs départements, nous pourrons prochainement équilibrer nos dépenses et nos recettes.

Nous faisons un appel auprès d'elles pour qu'elles recueillent des abonnements et vendent des journaux à l'occasion des Congrès administratifs, des Conseils fédéraux et cantonaux.

Le journal du mois de mars, consacré à la campagne électorale, aux réalisations socialistes et particulièrement aux réalisations des Conseillères générales, peut donc être vendu avec profit pour notre propagande, au cours de la campagne électorale des élections cantonales, **dans toutes les réunions publiques organisées par le Parti.**

Nous demandons cet effort aux militants de toutes les Fédérations.

SOUS-COMMISSIONS.

Le Bureau de la Commission Féminine Nationale a mis sur pied deux sous-Commissions :

1° **la sous-Commission des Ressources.** — Le premier travail de cette Sous-Commisison a été l'envoi à toutes les responsables fédérales de 10 calendriers pour être vendus dans leurs départements; cette vente devait rapporter environ 20.000 francs. Nous rappelons aux camarades en retard de bien vouloir nous envoyer le montant de leur vente.

Une grande Fête a été organisée pour le 19 mars à la salle des Fêtes de la mairie du 10e arrondissement.

D'autres projets sont à l'étude.

2° **la Sous-Commission de la Coopération.** — Cette Commission étudie un programme éducatif pour tout ce qui concerne les Coopératives. **Chaque femme socialiste devra propager autour d'elle le principe de la Coopération** en liaison directe avec la lutte contre la vie chère.

L'étude de réalisations sur les mêmes bases que la Coopérative Socialiste du Rhône pourra être envisagé prochainement.

Une troisième Sous-Commission est actuellement en formation et s'attachera à étudier tous les problèmes posés par l'orientation professionnelle et l'apprentissage des jeunes.

La Commission Féminine Nationale a trouvé beaucoup de compréhension auprès des militantes de la Fédération de la Seine, qui, avec les éléments Fédération de Seine-et-Oise, forment les éléments actifs de ces Sous-Commissions de Travail.

ACTIVITES DIVERSES.

L'activité de la Commission Féminine s'est efforcée de provoquer dans les Fédérations des réunions publiques en faveur de la Paix.

La dernière circulaire aux responsables fédérales leur demande de mettre à l'ordre du jour, de leurs prochaines réunions, l'étude de la répartition des Allocations Familiales qui, encore trop souvent, servent aux parents sans améliorer le sort des enfants.

Suivant les traditions de l'Internationale, la Commission Féminine Nationale demande, à toutes les Fédérations, d'organiser une réunion publique pour célébrer la Journée Internationale des Femmes sur le thème de la Paix et des Etats Unis d'Europe.

Dans ce cadre, une réunion est prévue à Paris le 31 mars avec la présence de Guy MOLLET et des déléguées des Sections de l'Internationale.

Sur le plan international, notre Secrétaire générale s'est rendue à Bâle, les 5 et 6 février, pour préparer la Conférence Internationale Féminine de Copenhague et la semaine d'Etudes prévue en France en juillet prochain.

Nous devons arriver à animer et à réveiller les Fédérations qui semblent dormir encore, et considèrent la propagande féminine comme illusoire.

Ainsi que nous le rappelions dans le précédent numéro, il est indispensable, pour le rayonnement et l'avenir de notre Parti, de faire connaître aux masses féminines ce qu'est le Socialisme.

Et, non seulement, chaque Fédération doit avoir sa Commission Féminine mais celle-ci doit s'organiser pour la propagande féminine dans son département, en faisant désigner un responsable dans chaque Section, **même lorsqu'il n'y a aucune adhérente,** il faut absolument toucher les électrices par une propagande appropriée et le JOURNAL DE LA FEMME SOCIALISTE y contribuera.

Le Secrétariat de la Commission Féminine Nationale.

JEUNESSES SOCIALISTES

COMPTABILISATION DES J.S. AU SEIN DES SECTIONS ET FEDERATIONS ADULTES

Le Comité Directeur, dans sa séance du 19 janvier, a adopté les nouveaux statuts des J.S., qui édictent notamment en matière de trésorerie :

ARTICLE 4. — Tout adhérent ayant 18 ans révolus et un an de présence aux J.S., peut adhérer au Parti. Il y adhère obligatoirement à partir de 20 ans.

ARTICLE 5. — Tout adhérent cesse d'appartenir au mouvement à partir de 30 ans. Mais nul ne peut y adhérer après 25 ans.

ARTICLE 6. — Tout adhérent reçoit du mouvement une carte permanente, un feuillet annuel et des timbres de cotisation mensuelle (matériel du Parti portant le tampon J.S.

ARTICLE 26. — Tous les adhérents paient au mouvement la carte permanente, le feuillet annuel et le timbre mensuel.

Le Comité Directeur, dans cette même séance, a réglé, en fonction de ces statuts, l'organisation de la trésorerie des J.S., comme suit :

1° En ce qui concerne le taux des cotisations le C.D. a décidé que les J.S. ayant acquis le droit statutaire selon l'article 4, de participer avec voix délibérative aux réunions du Parti et de figurer au nombre de ses adhérents, pourront exercer ce droit pleinement sur simple production de leur carte, feuillets, et timbres J.S. sans avoir à payer en sus la cotisation adulte (ce qui serait excessif), ni même la différence de prix entre cotisation J.S. et cotisation adulte;

2° En ce qui concerne la comptabilisation des effectifs J.S. au sein des sections et fédérations adultes, le C.D. a décidé que les sections et fédérations adultes comptabiliseront la totalité du matériel, de trésorerie J.S. ensemble avec celui de trésorerie adulte.

Par ces dispositions qui leur permettent d'obtenir un complément de voix mandats et délégués aux Assemblées du Parti à tous les échelons les sections et fédérations adultes sont encouragées à créer, développer et maintenir à leur côté un effectif intéressant de J.S. et à ne pas retirer au mouvement J.S. partie de son effectif et presque tous ses cadres par une absorption trop brusquée dans la seule activité adulte, comme cela a été trop souvent le cas.

Sans doute, la mesure prise par le C.D. fait enregistrer aux sections et fédérations adultes un manque à gagner (et non une perte), représenté par la non-perception des timbres et feuillets adultes sur chacun des membres J.S. ayant acquis le droit de participer aux travaux des adultes. Par contre, et c'est un avantage, elle assouplit à tous les échelons les opérations de trésorerie, et allège la charge de cotisation pesant sur les militants qui, en fait, travaillent à la fois chez les jeunes et les adultes (cet allègement représente la récompense de ce surcroît d'activité). Enfin, ce manque à gagner, d'ailleurs peu important trouve sa compensation dans l'augmentation de la représentation allouée à chaque section ou fédération.

C'est dans l'esprit de ces considérations que la décision du C.D. devra être appliquée. Le Secrétariat du Parti, le Secrétariat des J.S. comptent sur les adultes et les jeunes pour que cette application dans une atmosphère de mutuelle compréhension parvienne à donner un regain de vigueur au mouvement des J.S. comme au Parti et à promouvoir pour le Parti et les jeunes un avenir commun d'efficace activité.

Le Secrétaire Général Adjoint du Parti :
Georges BRUTELLE.

Le Secrétaire Général des J.S. :
H.-F. MALACRIDA.

SUR LE FRONT J. S.

Le Mouvement J. S. en Septimanie

L'ACTIVITE DE LA FEDERATION J.S. DE L'AUDE

Dimanche dernier 13 février, à NARBONNE, nos camarades du Comité Fédéral du Département de l'Aude, se sont réunis pour procéder à la réorganisation de leur Bureau Fédéral et tracer les grandes lignes de ce qui sera, demain, leur activité.

L'appel sous les drapeaux de notre excellent ami et dévoué militant Claude FIL, nécessitait en effet son remplacement à la tête de la Fédération.

Voici comment, après un de ces cordiaux échanges de vues propres à notre Mouvement démocratique, a été constitué le Bureau Fédéral.

Secrétaires Fédéraux : Aimé ALQUIER (Narbonne). BARON (Carcassonne).

Trésorier général : ESQUIROL (Carcassonne).

Responsable à la Presse : Gaston DREUIL (Narbonne).

Responsable aux Loisirs : LACOSTE (Coursan).

Responsable aux Paysans : Raoul SINTY (Coursan).

Puis les travaux de la Journée Fédérale se continuèrent dans le clair et spacieux siège des J.S. Narbonnais, dont le secrétaire Georges MARIE, le trésorier Fernand CUNY et de nombreux autres camarades avaient tenu à assister aux travaux de l'Assemblée.

Les Journées Léo-Lagrange en France en général, dans l'Aude en particulier; la presse J.S.; la participation des J.S. à la prochaine campagne électorale furent autant de sujets longuement traités avec un sérieux sans cesse accru.

Enfin, pour terminer, les Responsables Fédéraux donnèrent mandat à leur bureau pour appliquer les décisions prises au cours de cette Assemblée et organiser le prochain congrès fédéral, qui par son importance soulignera l'intérêt que portent les populations audoises au seul mouvement de Jeunesse, digne de ce nom, existant dans le Département.

CE QUE NOUS ÉCRIT UN ADULTE

Je vais vous parler aujourd'hui des questions J.S., car je crois qu'en France, on ne constate pas un effort suffisant pour former de nouveaux cadres J.S. Et au contraire, si le Parti veut se mettre à l'œuvre, à la fin de janvier 49, 5.000 J.S. peuvent venir renforcer nos rangs. Et cela comment ? Tous les adultes du Parti qui ont des filles ou des gars de 15 ans doivent les faire inscrire à leur section. A Vendôme, si cela était comme ça, demain il y aurait 15 J.S.

(Extrait d'une lettre adressée le 17 janvier 1949, par le camarade Pierre GUILLOU, à Châlet-la-Grange, par Châteaurenault (Indre-et Loire), au Bureau National des J.S. Qu'en pensez-vous, Camarades.)

COMITÉ NATIONAL

Le Comité National J.S. s'est réuni à Paris, 12, Cité Malesherbes, les 13 et 14 février.

Etaient présents à cette réunion : J. COURTOIS, H. MALACRIDA, A. CAPELLE, G. AUZANNEAU, R. BIENFAIT, R. MISTAL, G. VILLAIN, LESUR, KARILA, BILLECOQ, BECART, S. CANIER, CLEMENT, ESTOUP, C. FIL, G. GRENOT, LAHITTE, MARTY, SIFFREDI, SURRY, BEAUMONT, MAURIAC, MAUVAIS, SICOT, J. MAZIER, BEREGOVOY.

Excusés : HUILLET, LECUTIEZ, D. LIGOU, MAGOUX, NAZE, COUTANT.

L'ALLOCUTION DE MALACRIDA

MALACRIDA, dans son allocution de bienvenue, précise d'abord dans quel sens il entend assumer son mandat : il effectuera une mission de liaison entre le mouvement des J.S. et le Comité Directeur. « J'entends vous aider à travailler. Il faut nous attacher surtout à deux tâches principales : créer des noyaux et en assurer l'existence. » MALACRIDA termine en affirmant qu'il veut être le tuteur qui soutiendra le mouvement et faciliter son développement. Un maximum de liberté sera conditionné par le maximum de résultats.

Les Décisions Du Comité National

I. — ORGANISATION DU MOUVEMENT.

Sur proposition de BILLECOQ, le texte suivant est adopté :

Plan d'activité pour les Membres du C.N.

a) Contrôle d'un certain nombre de fédérations qui seront groupées en « Ententes Régionales ». Chaque entente recevra trimestriellement la visite d'un membre du C. N.

b) Responsabilités particulières pour chaque membre du C.N., ce qui permettra d'épauler l'action des membres du B.N.

Les responsabilités sont divisées en plusieurs séries :

Questions financières — Education — Propagande — Sports et loisirs — Questions ouvrières — Presse, etc...

c) Chaque membre du C.N. devra fournir un rapport sur son activité avant la Conférence nationale.

Trésorerie Nationale.

Gaston VILLAIN est élu à l'unanimité comme responsable aux questions financières.

II. — ENTENTES REGIONALES

Le principe des Ententes Régionales groupant 3 ou 4 fédérations est admis par le C.N. La répartition géographique des fédérations pour le C.N. sera donnée ultérieurement. Les fédérations recevront une circulaire précisant le nom du membre du C.N. chargé de leur fédération.

III. — SITUATION FINANCIERE DU MOUVEMENT.

Gaston VILLAIN rend compte de la situation financière du mouvement pour 1948. Il précise l'état de reprises des cartes. Rapport adopté.

IV. — SPORT ET LOISIRS.

MISTRAL et VILLAIN communiquent un certain nombre de renseignements sur les différents camps :

Journée Léo LAGRANGE.

La journée Léo LAGRANGE est fixée au 12 juin. Une circulaire donnant des précisions quant à l'esprit de cette journée, et à l'organisation, sera envoyée ultérieurement aux secrétaires fédéraux en temps utile.

Camp de l'Internationale en Hollande.

Participation la plus grande possible des J.S.

Une circulaire sera adressée en temps voulu aux responsables, leur communiquant le calendrier des camps.

V. — EDUCATION.

Echange de vue entre BIENFAIT et BECART sur le programme des stages. Des renseignements seront fournis.

VI. — PROPAGANDE.

Les membres des J.S. devront prendre une part active à la campagne électorale pour les prochaines élections cantonales.

Des plans d'exposés seront envoyés très prochainement aux secrétaires fédéraux. Une circulaire du Secrétariat général du Parti attirera l'attention des adultes sur la nécessité de faire participer les J.S. à cette campagne électorale.

CIRCULAIRE ADRESSEE AUX SECRETAIRES FEDERAUX J. S.

La campage électorale

La bataille qui va s'ouvrir très prochainement pour les élections cantonales, marque un moment décisif pour le Parti. Le R.P.F est depuis plusieurs mois déjà en perte de vitesse, la débâcle proche du régime qu'il prédisait ne s'étant pas produite, et le gouvernement ayant consolidé sa position parlementaire La baisse des prix commence à se faire sentir dans certains secteurs, et la démagogie communiste qui s'est usée par ses propres excès, en voit ses chances de succès d'autant diminuées.

Il dépend donc surtout de chaque militant du Parti, et par conséquent de chaque J.S. que toute une fraction de l'opinion publique reprenne confiance dans le P.S.

Mais les jeunes ont une action toute particulière à mener : ils doivent épauler les adultes, non pas seulement les doubler, développer un thème de propagande sensiblement distinct et en accord avec leur qualité de jeunes. Ils s'attacheront à montrer, en réunion publique, ce qu'ils attendent du socialisme en *tant que jeunes*, les exposés qu'il comporte pour les jeunes.

Alors que la tâche des adultes est de faire comprendre à l'opinion publique, la position particulièrement difficile du Parti, qui doit d'abord sauver le régime démocratique et républicain indispensable à toute action socialiste future; les jeunes auront à mettre l'accent sur les buts et les possibilités du socialisme dans le cadre des problèmes de la jeunesse et à faire ainsi la démonstration de ce qu'est réellement « notre socialisme ».

Aussi, non seulement nous redonnerons au Parti la confiance en l'efficacité du mouvement J.S., qui si souvent fait défaut, mais nous reprendrons confiance en nous-mêmes et nous contribuerons à ce que les élections cantonales de 1949 marquent un succès socialiste.

Le Responsable à la Propagande :
Albert CAPELLE.

VII. — PRESSE.

Le rapport d'AUZANNEAU est adopté.

1° Populaire-Dimanche.

Une nouvelle formule présentée par Jean PIAT, de la rédaction en chef du *Populaire-Dimanche*, reçoit l'assentiment du C.N. Cette formule prévoit une plus grande participation des fédérations et des membres du C.N. à la rédaction.

2° Bulletin Intérieur.

Le C.N. adopte le principe de l'intégration des textes J.S. dans le cadre du *Bulletin Intérieur* du Parti. Les Fédérations J.S. sont notamment priées de forunir le plus grand nombre d'informations possibles au B.N. qui les fera paraître dans le *Bulletin Intérieur*.

3° Bulletin de Presse.

Le principe d'un bulletin de presse, intégré dans celui que va prochainement publié le Parti est reconnu — des précisions seront fournies ultérieurement.

VIII. — BARCARES.

HUBERT donne le compte rendu financier. Après intervention de COURTOIS et BRUTELLE.

Le Comité National a envisagé une meilleure utilisation du camp, dans le cadre du Parti.

Cas Castandet :

La solution de ce cas est remise à la diligence du Secrétaire général des J.S.

IX. — QUESTIONS INTERNATIONALES.

Après une discussion assez vive sur les problème internationaux, la motion suivante est adoptée.

Devant l'absence du Secrétaire national, les fonctions de ce dernier, seront remplies par intérim en ce qui concerne les relations internationales par Guy AUZANNEAU, et en ce qui concerne l'administration par Gaston VILLAIN.

X. — RELATIONS AVEC LE PARTI.

Sur proposition de MALACRIDA, un texte adopté par le C.D. et précisant les conditions dans lesquelles les membres adultes des J.S. seront admis dans les sections, est adopté à l'unanimité.

REUNION COMMUNE AVEC LE BUREAU DU PARTI

Au cours de la réunion commune avec le Bureau du Parti, un certain nombre de suggestions ont été faites au Parti par les membres du C.N. Le Parti fera l'impossible pour nous satisfaire.

CONFERENCE NATIONALE

Sur proposition de SURY, le Comité National a décidé de tenir la prochaine conférence nationale à ROUBAIX, dans la semaine du 20 au 25 septembre.

FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS SOCIALISTES

STAGE INTERNATIONAL DE PAQUES

Nous organisons à Paris du **11 au 17 avril** (inclus) une semaine d'études **Internationale** autour du problème *Le Fédéralisme Européen,* avec le concours du Mouvement Socialiste pour les Etats Unis d'Europe. Outre un programme de conférences, exposés et discussions, nous avons prévu pour tous des visites de PARIS, excursions dans les environs, enquêtes sociales, etc... sans oublier les divertissements d'usage.

La participation à cette semaine est ouverte à tous les mouvements socialistes de jeunes et d'étudiants, mais le nombre de places étant limité, nous vous demandons de nous communiquer au plus tôt les noms et adresses des camarades désireux de se joindre à nous.

Le **prix du séjour** (7 jours) est fixé — **tous frais compris** —, à 4.000 francs, une ristourne pouvant atteindre jusqu'à 2.000 francs est prévue en faveur des participants français, de même qu'une réduction de 20 % sur les frais de transport.

Adresser toute la correspondance - ETUDIANTS SOCIALISTES - 12, cité Malesherbes, PARIS (9e).

Pour le Bureau National,
Le Secrétaire à la Propagande :
Jacques BOETSCH.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

SECTION S.O. DE CLERMONT-FERRAND

contre

FEDERATION DU PUY-DE-DOME

(Affaire GALLAIS)

SENTENCE

La C.N.C. dans sa séance du 20 janvier 1949 a rendu la sentence suivante :

Considérant que la Section S.O. de CLERMONT-FERRAND a régulièrement interjeté appel de la sentence de la Commission Fédérale des Conflits du Puy-de-Dôme en date du 31 janvier 1948 qui s'est bornée à adresser un rappel au camarade GALLAIS à l'occasion d'un acte grave d'indiscipline commis par ce camarade.

Considérant qu'il n'a pas été possible à la C.N.C. d'obtenir de GALLAIS la moindre explication sur le fait qui avait motivé son renvoi devant la Commission Fédérale des Conflits, et ce malgré une dernière demande à lui adressée à la date du 16 décembre 1948.

Considérant au fond que le camarade GALLAIS a été candidat lors des élections municipales d'octobre 1947 sur une liste opposée à celle du Parti.

Considérant qu'il résulte de l'examen du dossier, des explications fournies par GALLAIS devant la C.F.C. notamment du fait qu'il a seulement représenté le mouvement ancien Combattant sur la liste où il a figuré et qu'il n'a à aucun moment combattu le Parti, que GALLAIS peut bénéficier d'une certaine indulgence.

PAR CES MOTIFS,

Infirme la sentence fédérale et inflige au Camarade GALLAIS, 5 ans de suspension de toute délégation à compter du 31-1-48.

COMITE DIRECTEUR

contre

MONTFERRAND

SENTENCE

La C.N.C. dans sa séance du 17 décembre 1948 a rendu la sentence suivante :

Considérant que le COMITE DIRECTEUR du Parti a déposé une demande de contrôle contre le camarade MONTFERRAND, gérant de la Publication « *SAUVER LE PARTI* » ainsi que contre l'auteur de l'article paru dans cette feuille sous le titre « En Pleine Crise », à la date du 5 août 1948.

Sur la compétence de la C.N.C. — Considérant que les griefs retenus contre MONTFERRAND ne portent pas sur le fond de l'article incriminé mais sur les expressions employées par l'auteur du dit article que le Comité Directeur a estimé avec raison, nettement injurieuses.

Considérant, en effet, que la forme dubitative ou interrogative employée sciemment par le Rédacteur dans la relation de faits ou de propos qu'il connaît ou prétend connaître, est de nature à faire naître un doute dans l'esprit du lecteur sur la sincérité, la loyauté et l'attitude réelle des camarades ainsi mis en cause. Que de telles méthodes rédactionnelles sont susceptibles en définitive de porter gravement préjudice au Parti. Que sous cet angle, mais sous cet angle seulement, la C.N.C. est compétente pour connaître de la demande de contrôle dont elle est saisie.

Sur le Fond. — Considérant que les faits ne sont pas contestés. Que MONTFERRAND, après avoir déclaré n'être pas l'auteur de l'article visé par le COMITE DIRECTEUR, entend, comme gérant, en prendre l'entière responsabilité.

Considérant toutefois qu'il déclare ne pas en approuver la forme rédactionnelle. Qu'il n'a pas eu personnellement en laissant paraître l'article, l'intention de nuire à des camarades ou au Parti.

Considérant que MONTFERRAND a pris en outre devant la C.N.C. l'engagement de veiller à l'avenir à ce que les articles publiés dans sa feuille gardent un caractère de correction absolue afin que tout incident du genre de celui qui lui est reproché ne se renouvelle plus. Qu'il y a lieu pour la C.N.C. de tenir compte de cette attitude.

PAR CES MOTIFS,

La C.N.C. après avoir fait à MONTFERRAND les observations jugées nécessaires pour assurer la discipline du Parti et le respect que les camarades se doivent entre eux, enregistre l'engagement pris par MONTFERRAND et dit, pour cette première infraction n'y avoir lieu à sanction.

JOSETTE POUSSOU

contre

FEDERATION DU VAR

SENTENCE

La C.N.C., dans sa séance du 2 décembre 1948, a rendu la sentence suivante :

Considérant que la Camarade Josette POUSSOU a régulièrement interjeté appel de la sentence rendue par la C.F.C. du VAR à la date du 20 mars 1948 qui lui a infligé 5 ans de suspension de délégation ;

Considérant qu'il résulte de l'examen du dossier que la demande de contrôle déposée contre la dite camarade remonte au début de 1946, alors que les faits à elle reprochés se situent dans le premier trimestre de 1941 ;

Considérant qu'après avoir pris une décision provisoire à la date du 17 mai 1946, la C.F.C. n'a rendu la sentence actuellement déférée à la C.N.C. que le 20 mars 1948. Que si l'éloignement de Josette POUSSOU a pu dans une certaine mesure être la cause de ce retard, il n'en est pas moins regrettable qu'un membre du Parti soit resté plus de deux ans sous le coup d'une demande de contrôle ;

Considérant que la décision du 17 mai 1946 rendue après l'audition de Josette POUSSOU par la C.F.C. se borne à dire que « La Commission prend l'affaire en délibéré en raison de « 3 articles fournis bénévolement à un journal publié en zone « sud, (*l'Effort*) en janvier et avril 1941 et que la dite com- « mission unanime engage la camarade POUSSOU à prêter « son concours aux camarades socialistes dans son départe- « ment ».

Considérant que Josette POUSSOU était ainsi fondée à

déduire de cette décision, prise en connaissance de cause par la C.F.C. puisqu'elle avait fourni toutes explications utiles à la Commission, que le reproche à elle adressé à l'occasion des trois articles sus-rappelés, n'avait aucun caractère de gravité;

Considérant, en effet, qu'après avoir pris connaissance des articles incriminés, des conditions dans lesquelles ils ont été publiés et du rôle joué dans cette affaire par un citoyen qui a quitté le Parti pour rechercher un mandat électoral, la C.N.C. estime que la demande de contrôle formée contre Josette POUSSOU n'est pas fondée;

Considérant, en outre, qu'entre les deux décisions fédérales aucun fait nouveau n'a été reproché à la Camarade POUSSOU, que cette Camarade a au contraire milité activement et servi le Parti en maintes circonstances, après avoir eu pendant la période clandestine, particulièrement en Corse, une attitude des plus courageuses, ainsi qu'il appert des pièces versées au dossier.

PAR CES MOTIFS,

Annule purement et simplement la sentence rendue par la C.F.C. du Var à la date du 20 mars 1948.

RECTIFICATIONS.

1° Dans le N° 37 de Novembre-Décembre 1948, l'affaire PERROT SEVERE a été publiée à la suite d'une erreur matérielle sous la rubrique « décision de la Commission Nationale des Conflits ».

2° Dans le N° 38, de Janvier 1949, rectifier le 6e paragraphe de la sentence *CUBEAU contre Fédération de la Seine*, à partir de la 5e ligne, de la façon suivante :

... « Qu'ainsi l'ensemble des griefs et reproches faits par *CUBEAU* à *DEVENAT* apparaissent comme fondés et n'ont eu à aucun moment un caractère diffamatoire. Que *CUBEAU* n'a pas agi dans l'intention de nuire à *DEVENAT* mais dans l'intention compréhensible d'attirer l'attention des camarades sur l'attitude générale de *DEVENAT* qu'il estime préjudiciable au Parti. »

EXCLUSION.

La Commission Fédérale des Conflits de MEURTHE-ET-MOSELLE, par décision du 7 décembre 1948, a exclu du Parti l'ex-camarade SIMON, Maire de JOUDREVILLE, Conseiller Général du Canton d'AUDUN-LE-ROMAN, qui n'a pas fait appel de cette décision devant la C.N.C.

A PROPOS DES INDISCIPLINES PARLEMENTAIRES

Nous croyons utile à l'information de nos militants de publier l'article de Charles LUSSY consacré au cas RIVET :

EXPLICATIONS NECESSAIRES

par Charles LUSSY

Président du Groupe Socialiste de l'A. N.

Au cours de sa séance de mercredi dernier, le Comité directeur, unanime, a prononcé l'exclusion du Parti socialiste DU CITOYEN PAUL RIVET, député de la Seine, pour :

Indiscipline de vote;

Refus de prendre l'engagement de respecter à l'avenir la discipline du Parti;

Refus de remettre son mandat à la disposition du Parti.

Cette décision, annoncée par le *Populaire* appelle quelques commentaires.

Ce n'est pas de gaieté de cœur, on s'en doute, que le Comité directeur l'a prise. Il a fallu des raisons sérieuses pour déterminer cette unanimité, pour une sanction aussi grave, à l'égard d'un camarade dont le nom est lié à l'action du Parti, dans la Seine plus particulièrement, depuis l'époque surtout où, sur ce nom, les républicains du 5e arrondissement assuraient, au second tour d'une élection municipale qui fit sensation, l'échec du fasciste Lebecq.

QUELLES SONT CES RAISONS ? Laissons parler les faits tout simplement :

Le 23 septembre dernier, Paul RIVET a donné sa démission du Groupe parlementaire socialiste. Voici comment il justifiait lui-même cette démission dans la lettre adressée par lui au Président du groupe :

« Un vote vient d'être émis sur l'affaire de Madagascar « SANS QUE LE GROUPE EN AIT DELIBERE... » Je ne puis plus, ajoutait-il plus loin, supporter la discipline d'un petit groupe qui s'arroge le droit de diriger notre action... »

Dans une lettre dont Paul RIVET lui-même reconnut qu'elle était « la preuve d'une évidente affection ». Charles LUSSY, Président du groupe, remit les choses au point.

LE GROUPE, EN EFFET, N'AVAIT PAS DELIBERE. MAIS C'EST UNIQUEMENT PARCE QU'IL AVAIT ETE MIS DANS L'IMPOSSIBILITE DE LE FAIRE. Le groupe, en effet, s'était, à l'improviste, trouvé en séance devant une « proposition de résolution » que Paul RIVET et deux autres membres du groupe (dont l'un semble du reste, n'avoir même pas été prévenu de cette utilisation de son nom) avaient signée avec des membres du groupe communiste SANS EN AVISER LE GROUPE.

Paul RIVET était donc mal venu à se plaindre de l'attitude de ses camarades. LE GROUPE N'AVAIT PAS DELIBERE PARCE QU'IL N'AVAIT PAS ETE CONSULTE!... Et il était tout de même paradoxal qu'ayant accompli, dès le départ, cet acte d'indiscipline formel, Paul RIVET pût se plaindre ensuite de ne pas avoir été suivi!...

De quoi s'agissait-il au surplus ?

La « proposition de résolution » réclamait « la suspension des poursuites » engagées devant la cour crimi-

nelle de Tananarive contre les députés malgaches. MINJOZ, qui ne l'avait pas signée, prit la parole, pourtant, pour en demander la discussion d'urgence. Mais le débat le convainquit rapidement de l'irrecevabilité de sa demande (L'ASSEMBLEE NATIONALE N'EST PAS QUALIFIEE POUR INTERVENIR DANS UN PROCES EN COURS) et il la retira finalement.

M. d'ASTIER de LAVIGERIE qui, lui, était un des cosignataires, la reprit. On vota. Le groupe s'abstint. Le soir même, Paul RIVET donnait sa démission du GROUPE, voulant reprendre, il le précisa, sa « liberté de vote » dont il devait, dans tous les scrutins qui suivirent, largement user...

Telle est l'origine exacte, indiscutable du « cas RIVET ».

Que celui-ci n'ait pas toujours été d'accord avec la politique pratiquée, c'est possible. Notre Parti est une démocratie et non un bloc monolithe. Paul RIVET l'admettait alors puisqu'il défendit ses conceptions personnelles devant la première session du dernier conseil national dont, par ce fait, il acceptait et même réclamait l'arbitrage.

LE CONSEIL NATIONAL PASSE, PAUL RIVET REFUSA DE S'INCLINER. Contre le groupe parlementaire, contre le Comité directeur et dès lors contre le Parti lui-même, il prétendit agir à sa guise et ne se soucier, pour ses votes, que de sa propre opinion. Les pressions les plus cordiales, les plus affectueuses, les plus autorisées et les plus émouvantes n'y changèrent rien. Jean Jaurès a dit un jour : « On n'a jamais raison contre son Parti!... » Paul RIVET se refusa âprement à l'admettre.

Cette situation ne pouvait se prolonger. Si chaque parlementaire peut faire intervenir ses préférences personnelles au moment du vote, il n'y a plus de parti. Si, contre des décisions répétées et prises, le plus souvent à une très grosse majorité, un élu peut invoquer sa « conscience » pour se séparer de ses camarades, le groupe parlementaire n'est plus qu'une fiction!...

On peut, évidemment, cesser à un moment donné d'être d'accord avec son parti, même si on y a vécu la plus grande partie de sa vie, même si on lui a rendu les services les plus éminents. Les « cas de conscience », cela existe et cela mérite le respect. Mais alors, les impératifs de la « conscience » sont catégoriques. ON NE PEUT, TOUT A LA FOIS, DECLARER QUE L'ON N'EST PLUS D'ACCORD AVEC SON PARTI ET LE FRUSTRER DES MANDATS QUE L'ON TIENT DE LUI !...

Viendrait-il à l'esprit d'un rédacteur du *Populaire* ou d'un fonctionnaire de la cité Malesherbes qui quitterait le Parti ou qui en serait exclu parce qu'il aurait refusé d'en accepter la discipline, de prétendre garder cependant son emploi ? De toute évidence, une telle hypothèse est absurde. Comment des élus peuvent-ils ne pas comprendre qu'à régler autrement un problème, QUI NE COMPORTE QU'UNE SOLUTION HONNETE, ils manquent au devoir le plus strict d'un citoyen qui a eu l'honneur d'être un représentant du Peuple!...

Nous disons ces choses, parce qu'il fallait qu'elles soient dites. Sans passion et même, nous ne le dissimulons pas, avec quelque tristesse.

Mais il fallait dissiper, par avance, toutes les équivoques, toutes les « interprétations », toutes les manœuvres possibles de l'Antisocialisme.

RESOLUTION DE LA FEDERATION DE L'ALLIER SUR L'EXCLUSION DE POUYET

Les délégués des Sections de la Fédération Socialiste de l'Allier, réunis en Congrès à BELLERIVE le 6 février 1949, après avoir entendu l'exposé des faits qui ont motivé la décision du Comité Directeur national qui a exclu du Parti Socialiste, le citoyen POUYET, député de l'Allier, approuvent l'attitude du Secrétaire général du Parti, des membres du Comité directeur et du Président du Groupe Parlementaire et déclarent que la sanction prononcée était devenue nécessaire.

Ils invitent le citoyen POUYET à se démettre de son mandat de député qu'il n'a pu obtenir que parce qu'il avait la confiance de la Fédération Socialiste de l'Allier.

Cette confiance lui étant retirée et son exclusion du Parti étant approuvée par ceux qui lui ont permis d'être élu, en conservant son mandat de député, le citoyen POUYET violerait un engagement d'honneur qu'il a pris librement.

LIBRAIRIE POPULAIRE

61, Rue Lafayette, 61

PARIS (9e)

Compte chèque Postal R. BIZET 6680-41

La Librairie - Populaire possède un grand choix de livres et notamment concernant la propagande socialiste.

Les camarades des Fédérations et des Sections désirant en faire l'acquisition n'ont qu'à s'adresser à elle.

Tous envois de fonds devront être faits au compte chèque postal R. BIZET, 6680-41, *PARIS* (9e); pour *éviter tous frais de correspondance, les camarades n'ont qu'à inscrire au verso du chèque la liste de leurs besoins en livres ou brochures.*

Dans le Populaire-Dimanche *paraît la liste des nouveaux volumes parus. Les prix marqués s'entendent franco de port.*

Secrétaires Fédéraux, Secrétaires de Sections, créez une petite librairie à l'usage des camarades de votre département.

EXTRAIT DU CATALOGUE

Insignes du Parti : 3 flèches fond émaillé rouge. L'unité. 35 frs franco; les 10, 257 frs franco.

Convocations : le 100 : 90 francs franco; le 1.000 : 700 francs franco.

Enveloppes : le 100 : 100 francs franco; le 1.000 : 825 francs franco.

LIVRES ET BROCHURES

	Franco
Pour être Socialiste, de Léon BLUM	20. »
Le discours à la Jeunesse, J. JAURÈS	20. »
Le Socialisme, Jules GUESDE	35. »
Le Collectivisme, Jules GUESDE	35. »
Sports et Socialisme, E. FOURNOUT	20. »
(Remise 10 % pour achat de 10 numéros)	
« 15 % « « 25 «	
« 20 % « « 50 «	
Les Saboteurs, GERNEZ	15. »
(15 exemplaires ..... 200 Francs	
25 « ..... 300 Francs	
50 « ..... 550 Francs)	
Stalingrad (vécu par un allemand), PLIEVIER	600. »
Zola (sa vie, son œuvre), ZEVAIS	275. »
Entre deux Guerres, Paul BONCOUR	725. »

(Souvenirs de la 3e République) 3 volumes :

— *Les luttes républicaines* (1877 - 1918)

— *Les lendemains de la victoire* (1919-1934)

— *Sur les chemins de la défaite* (1935-1940).

Envoi gratuit du catalogue sur demande.

Fondation Jean Jaurès

Vient de paraître

Paul ALDUY

Conseiller de l'Union Française

L'UNION FRANÇAISE

MISSION DE LA FRANCE

« Tout individu humain a droit à l'entière croissance »

Jean JAURÈS

EN VENTE DANS LES PRINCIPALES LIBRAIRIES

FASQUELLE ÉDITEURS

11, Rue de Grenelle - PARIS

UN VOLUME, 160 pages

Prix, 150 francs

Les Éditions SPARTACUS

Directeur : J. LEFEUVRE

Jean JAURES. — L'Eglise et la Laïcité	fr.	30
Hugo JORDI. — La prise du Pouvoir	fr.	40
Charles ALLIGIER. — Socialisme, Bolchevisme et France	fr.	40
Rosa LUXEMBOURG. — La Révolution Russe	fr.	40
R. LEFEUVRE. — La politique communiste (Ligne et Tournants)	fr.	40
Jean COTEREAU. — L'Eglise a-t-elle collaboré ?	fr.	40
Rosa LUXEMBOURG. — Marxisme contre Dictature	fr.	40
JAURES et LAFARGUE. — Idéalisme et Matérialisme	fr.	30
Marcel OLLIVIER. — Le Guépéou en Espagne	fr.	40
Camille BERNERI. — Guerre de classes en Espagne	fr.	40
A. et D. PRUDHOMMEAUX. — La Catalogne libertaire 1936-1937	fr.	40
Suzanne CHARPY. — Prendrons-nous les usines ?	fr.	30
Victor SERGE. — Le nouvel Impérialisme russe	fr.	40
Victor SERGE. — 16 Fusillés à Moscou ; Zinoviev, Kamenev	fr.	50
M. YVON. — Ce qu'est devenue la Révolution russe	fr.	60
Z. ZAREMBA. — La Commune de Varsovie	fr.	40
Jean COTEREAU. — Le Complot Clérical	fr.	40
P.-L. TOMORI. — Qui succèdera au capitalisme ?	fr.	40
Rosa LUXEMBOURG. — Réforme ou Révolution ?	fr.	90
A. FERRAT. — Révolution Soviétique et Troisième Internationale	fr.	30
Rosa LUXEMBOURG. — Grève générale, Parti et Syndicats	fr.	80
Karl KAUTSKY. — Les trois sources du marxisme	fr.	40
Berthe FOUCHERE. — La vie héroïque de Rosa Luxembourg	fr.	40
Anton CILIGA. — Lénine et la Révolution	fr.	40
Jean JAURES. — Le manifeste communiste de Marx et Engels	fr.	30
ROSMER et MODIANO. — Union sacrée 1914	fr.	50
CEYRAT. — La trahison permanente (doc. communistes oland.)	fr.	150
Jean JACQUES. — Vie et mort des Corporations	fr.	125
M. DOMMANGET. — Révolution et Drapeau rouge en 1848	fr.	80
MARX et ENGELS. — Program. Socialistes de Gotha et d'Erfurt	fr.	80
Rosa LUXEMBOURG. — Vie héroïque. Lettres de la Prison. La Révolution Russe. La Responsabilité historique	fr.	80
Robert LOUZON. — L'Ere de l'Impérialisme	fr.	80
Dwight MACDONALD. — Partir de l'Homme	fr.	150
Lucien LAURAT. — Déchéance de l'Europe	fr.	125
Sylvain WISNER. — L'Algérie dans l'Impasse	fr.	150
DOMMANGET. — Jacques Roux, le curé rouge	fr.	100
Victor SERGE. — La tragédie des écrivains soviétiques	fr.	12
J. MALAQUAIS. — Le nommé Aragon, patriote professionnel	fr.	12
Léon BLUM. — Révolution socialiste ou Révolution directoriale	fr.	12
LENINE. — Testament politique	fr.	12
M. DOMMANGET. — La Commune et les Communards	fr.	20

Adresser à : J. Lefeuvre, 15, r. de la Huchette, Paris (5e). C.C.P. : 633-75
Pour commandes unitaires : port 15 % en sus (Etranger 20 %)
Remise par quantités : 10 ex. : 25 % ; 50 ex. : 33 %. — Envoi franco. —

Coll. Fondation Besnard

Imp. F. BEROUD,
25, rue Michel-le-Comte, Paris-3e

Le Gérant : Guy MOLLET